

## Le mardi 18 Décembre 2018

À 18 h 00 – Salle l'Amphi  
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTÉ	LAMBERT	Pault
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	CATILLON	Didier
MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc

MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
PRAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	CHAUVIN	Christophe
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	COLIN	Marie-Pierre
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian - Landelle Jérôme a donné pouvoir à Yveline Rapin - Avallart Pierre - Lassalle Jean-François - Foucher Michel – Abafour Michel – Lefloch Michel - Buchot André. Mesdames Mahieu Céline a donné pouvoir à Jacky Chauveau. Perthué Evelyne – Jardin Elisabeth a donné pouvoir à Sylvie Bruneau – Helbert Marie-Claude – Ricordeau-Maillet a donné pouvoir à Cottereau Michel -Frégné Cécile.

✚ Départ de Stéphane Foucher à 20h18 après le rapport régie Eau.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2018,
2. Dossier Marpa ; projet de transfert de la gestion au CIAS,
3. Rapport de la commission déchets du 12 décembre 2018 – tarifs REOM 2019,
4. Rapport de Conseil d'exploitation Eau du 13 décembre 2018 – Tarifs 2019,
5. Rapport du conseil d'exploitation Assainissement du 10 décembre 2018 – Tarifs 2019,
6. Rapport de la commission Enfance, Jeunesse et Sports du 5 décembre 2018,
7. Rapport de la commission culture du 6 décembre 2018,
8. Fiscalité éolienne : projet de reversement d'une partie de l'IFER à la commune d'implantation des éoliennes pour 2018,
9. Gémapi- Syndicat Mixte du Bassin de la Taude ; Retrait de la commune de St Denis d'Anjou – désignation des membres des syndicats mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
10. Dossiers RH (Assurance du personnel...),
11. Affaires financières,
12. Tableau des décisions du président et du bureau.

### Dossier N°1 **Procès – Verbal conseil communautaire du 27 novembre 2018**

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2018.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### Dossier N°2 - **Ajout à l'ordre du jour**

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de rajouter point « PLUi – inventaire zones humides – lancement de la consultation ».

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

### Dossier N°3 – **Gémapi – Syndicat Mixte du bassin de la taude :** **Retrait de la commune de Saint Denis d'Anjou** **Désignation des membres des syndicats mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

**Rapporteur ; Le Président, BOIZARD Bernard.**

## 1) GEMAPI ; Syndicat mixte du Bassin de la Taude ; demande de sortie de la Communauté de Communes du Pays de Château Gontier

### Exposé

#### 1- Rappel :

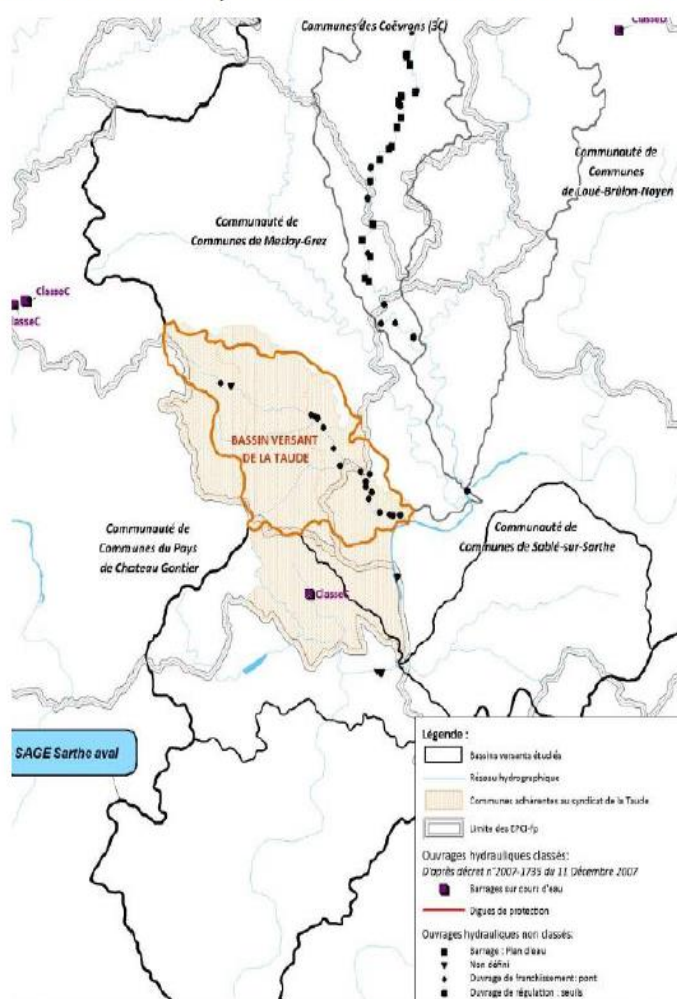
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes exerce la compétence GEMAPI et pour se faire, est adhérente au syndicat mixte du Bassin de la Taude.

Sont adhérentes à ce syndicat mixte ;

La CC du Pays de Meslay Grez en représentation substitution des communes de Bouère- Saint Brice- Grez en Bouère

La CC DE Sablé du Sarthe en représentation substitution de la commune Souvigné sur Sarthe

La CC de Château Gontier en représentation substitution de la commune de Saint Denis d'Anjou



## 2- Demande de retrait de la Communauté de Communes de Château Gontier

Le Conseil Communautaire du Pays de Château Gontier, par délibération du 26 juin dernier, a demandé son retrait du syndicat au 31 décembre 2018

### 2-1 Extrait de sa délibération

#### SORTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER (Représentante de la Commune de Saint Denis d'Anjou) au 31/12/2018

Le Président lit la délibération du Conseil communautaire de CHATEAU-GONTIER en date du 26 juin 2018 ayant pour objet : Compétence GEMAPI, Syndicat de Bassin de la Taude, retrait du bassin de la Sarthe et participation financière.

#### Extraits de la délibération

« En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRE du 7 août 2015, la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier s'est dotée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), entérinée par un arrêté préfectoral du 22/11/2017. »

« Le territoire est divisé en quatre zones, avec des disparités dans l'exercice effectif de cette compétence. Dans un souci de proposer à tous les secteurs un niveau qualitatif et un coût uniforme dans l'exercice de cette mission, la Communauté de Communes, par délibération du 26 septembre 2017 a décidé de conserver la compétence GEMAPI au niveau du Pays de Château-Gontier et par voie de fait, a décidé de n'adhérer et ne faire partie d'aucun périmètre des nouveaux syndicats en cours de constitution. »

« Considérant que la Commune de SAINT DENIS D'ANJOU adhère au Syndicat de Bassin de la Taude, la Communauté de Communes, dans le cadre du principe de représentation-substitution, adhère au syndicat de Bassin de la Taude et a reçu à ce titre un appel à cotisation au titre de l'année 2018 pour un montant de 9 584 €. »

« Considérant la transformation de l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe en un nouveau syndicat mixte, la Communauté de communes sollicite son retrait du Syndicat de bassin de la Taude. »

« Au regard de ces éléments, le Conseil communautaire, à l'unanimité

- Sollicite le retrait de la Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER du Syndicat mixte du Bassin de la Taude au titre de la compétence GEMAPI, au moment de la fusion des syndicats existants et de la création future d'un nouveau syndicat sur le bassin de la Sarthe
- Se prononce favorablement sur le paiement de la contribution auprès du Syndicat de Bassin de la Taude au titre de l'année 2018, pour un montant de 9 584 €. »

### 2-2 Avis du Comité Syndical du 18 juillet 2018 (Extrait de sa délibération)

Le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la sortie de la Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER (représentante de la Commune de SAINT DENIS D'ANJOU) au 31 décembre 2018.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité:

- **ACCEPTE** sur le principe la sortie de la Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER (CCPCG) du Syndicat mixte du Bassin de la Taude,
- **REFUSE les conditions financières de sortie, rien n'étant indiqué à ce sujet dans la délibération de la CCPCG,**
- **Rappelle** qu'un emprunt a été contracté pour le financement de travaux en cours sur toutes les communes du syndicat (dont Saint Denis d'Anjou) dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique signé en 2014 avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- **Demande** que la Communauté de Communes du pays de CHATEAU-GONTIER prenne en compte le bilan actif et passif du syndicat,

#### EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Délibéré à ST BRICE, le 18 juillet 2018

Le Président, Raymond HERIVEAUX



Département de la Mayenne  
SYNDICAT DE BASSIN  
DE LA TAUDE  
Mairie de SAINT DENIS D'ANJOU

**2-3 Avis du Comité Syndical mixte du Bassin de la Taude du 29 novembre 2018  
(Extrait de sa délibération)**

**SORTIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER  
au 31/12/2018**

CONSIDERANT la délibération prise par le syndicat du Bassin de la Taude le 18 Juillet 2018 concernant la demande de sortie de la CCPCG du Bassin de la Taude.

Vu la réunion de travail entre le syndicat du Bassin de la Taude et la Communauté de Commune du Pays de Château Gontier (CCPCG) le 13 novembre 2018, il a été convenu ce qui suit :

- Le syndicat de Bassin de la Taude continue ses travaux sur la commune de Saint Denis d'Anjou jusqu'au 31 décembre 2018.
- Si le Bassin de la Taude possède un excédent, il remboursera par anticipation, tout ou partie du prêt contracté en 2017.
- La CCPCG s'engage à rembourser sa part du prêt contracté auprès du Crédit Agricole soit 36.30% si le syndicat de bassin de la Taude n'a pu rembourser la totalité du prêt.

Après avoir acquitté l'ensemble de ses factures, le résultat du syndicat du bassin de la Taude permet de rembourser la totalité du prêt soit 46 450.71€ (frais inclus).

L'excédent restant sera transféré au Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS).

La CCPCG n'aura donc pas de participation au remboursement par anticipation du prêt.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- Autorise le Président à transmettre cette délibération à l'ensemble des communautés de Communes membres du Syndicat du Bassin de la Taude.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Délibéré à BOUERE, le 29 novembre 2018

Le Président, Raymond HERIVEAUX

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture

le 6/12/2018  
Département de Mayenne  
SYNDICAT DE BASSIN  
DE LA TAUDE  
Mairie de SAINT BRICE  
(53290)

Département de Mayenne  
SYNDICAT DE BASSIN  
DE LA TAUDE  
Mairie de SAINT BRICE  
(53290)

**3- Avis des membres du Syndicat**

L'article L. 5211-19 du CGCT prévoit que " *Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. **A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.*** (...) »

Aussi, en vertu de cet article, vu que le syndicat mixte a délibéré **en faveur du retrait de la communauté de communes du pays de CG**, Cette délibération est notifiée à l'ensemble des membres du syndicat qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait.

La CC du pays de CG ne pourra se retirer qu'avec l'accord du comité syndical **et de la majorité qualifiée des membres du syndicat** (en l'occurrence bien sûr eux-mêmes, mais également la CC du pays de Meslay-Grez et celle de Sablé-sur-Sarthe).

2 - Désignation des membres représentant la CCPMG aux futurs syndicats mixtes

**A - SBeMs**

Considérant la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 du Syndicat mixte fermé (arrêté préfectoral en cours),  
Considérant le nombre de délégués attribués par communautés de communes adhérentes ;

EPCI-fp adhérent au SBeMS	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
CC Champagne Conlinoise - Pays de Sillé	1	1
CC Sablé sur Sarthe	6	6
CC Pays de Meslay-Grez	6	6
CC Loué-Brûlon-Noyen	2	2
CC Coëvrons	6	6
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez aura :

- 6 représentants suppléants
- 6 représentants suppléants

Le Président propose de désigner les représentants. Il propose la liste suivante :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Pascal GANGNAT	Guillaume BELAIR
Franck LEGEAY	Thierry GUITTER
Paul LAMBERT	Jean-Pierre OLIVIER
Pierre BORDIER	Jean-Claude BREHIN
Jean-Luc LANDELLE	Nicolas RAGANE
Jean-François LASSALLE	Bernard BOIZARD

**B - Javo**

Considérant la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 du Syndicat mixte fermé (arrêté préfectoral en cours),  
Considérant le nombre de délégués attribués par communautés de communes adhérentes ;

Membres du Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
LAVAL AGGLOMERATION	14	14
CC DES COEVRONS	7	7
CC DU PAYS DE MESLAY GREZ	2	2
CC DU PAYS DE LOIRON	4	4
TOTAL	27	27

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez aura :

- 2 représentants suppléants
- 2 représentants suppléants

Le Président propose de désigner les représentants. Il propose la liste suivante :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Philippe SAUVAGE	Maryline DAUPHIN
Eric MONTAUBAN	Joël TESTIER

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**I – RETRAIT DE LA CC DE CHATEAU-GONTIER :**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Accepte le principe de sortie de la Communauté de Communes de Château-Gontier du Syndicat mixte du Bassin de la Taude au 31 décembre 2018 suivant les conditions financières acceptées par ledit Syndicat le 29 novembre dernier.
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents au présent dossier.

## II – DESIGNATION DES MEMBRES DES SYNDICATS MIXTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 :

- André Boisseau trouve dommage qu'il n'y ait pas de membre de l'ancien conseil syndical du syndicat de la Taude.
- Le Président précise que la Commune de Grez en Bouère était membre du dit syndicat et qu'il a souhaité qu'il soit intégré dans les futurs membres, des membres du Bureau afin d'avoir un équilibre entre la partie technique et la partie financière, sachant qu'il devra y avoir un lien renforcé entre les membres représentant la CCPMG et les membres du Bureau.

### A - Représentants au syndicat mixte dénommé SBeMS :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote dont le résultat est le suivant :

- Votants : 31
- Abstention : 0
- Contre : 1
- Pour : 30

Désigne comme suit les représentants au syndicat mixte dénommé SBeMS :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Pascal GANGNAT	Guillaume BELAIR
Franck LEGEAY	Thierry GUITTER
Paul LAMBERT	Jean-Pierre OLIVIER
Pierre BORDIER	Jean-Claude BREHIN
Jean-Luc LANDELLE	Nicolas RAGAINÉ
Jean-François LASSALLE	Bernard BOIZARD

### B - Représentants au syndicat mixte dénommé JAVO :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote dont le résultat est le suivant :

- Votants : 31
- Abstention : 0
- Contre : 1
- Pour : 30

Désigne comme suit les représentants au syndicat mixte dénommé JAVO :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Philippe SAUVAGE	Maryline DAUPHIN
Eric MONTAUBAN	Joël TESTIER

- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°4 – Ressources Humaines – Assurance du personnel

Rapporteur ; Yveline RAPIN Vice-présidente, mission ressources humaines du Pays de Meslay-Grez.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne a lancé début 2018 une consultation afin de souscrire un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le marché a été attribué à Siaci St Honoré/GROUPAMA Centre Manche Assurances.

### **Caractéristiques du CONTRAT :**

Durée : 4 ans (2019-2022) – adhésion résiliable au 31 décembre de chaque année sous réserve d'un préavis de 4 mois

Date d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2019

Régime : capitalisation

En fonction des statistiques d'absentéisme de notre collectivité sur les derniers exercices, le tarif individualisé suivant est proposé, avec possibilité de choisir entre différentes options de garantie et franchises :

### **Pour les agents CNRACL**

Options actuelles :

- Couverture de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT)

Options proposées :

- Couverture de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT)
- Couverture des charges patronales (*préciser le taux : généralement 40% - possibilité d'opter entre 1% et 52% du traitement brut indiciaire*)
- Couverture du régime indemnitaire (*préciser le taux : au maximum le plafond des indemnités servies en fonction du pourcentage du traitement brut indiciaire*)

<b>Pour les agents CNRACL</b>	Ancien taux CNP Assurances	Nouveau taux GROUPAMA
<i>(taux garanti pour une durée de 2 ans)</i>	Taux global pour l'ensemble des garanties	Taux global pour l'ensemble des garanties
<b>Décès</b>	<b>6,05%</b>	<b>4,36%</b>
<b>Accident de Service/ Maladie Professionnelle</b>		
<i>Sans franchise</i>		
<b>Longue Maladie/ Longue Durée</b> (y compris temps partiel thérapeutique)		
<i>Sans franchise ; la franchise au titre de la maladie ordinaire reste acquise</i>		
<b>Maternité, paternité, adoption</b>		
<i>Sans franchise</i>		
<b>Incapacité</b> (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)		
<i>Franchise 15 jours fermes par arrêt pour maladie ordinaire</i>		

### **Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC**

Options actuelles :

- Couverture de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT)
- Couverture des charges patronales à hauteur de 35%



Options proposées :

- Couverture de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT)
- Couverture des charges patronales (*préciser le taux : généralement 35% - possibilité d'opter entre 1% et 35% du traitement brut indiciaire*)
- Couverture du régime indemnitaire (*préciser le taux : au maximum le plafond des indemnités servies en fonction du pourcentage du traitement brut indiciaire*)

<u>Pour les agents IRCANTEC</u>	Ancien taux CNP Assurances	Nouveau taux GROUPAMA
<i>(taux garanti pour une durée de 4 ans)</i>	Taux global pour l'ensemble des garanties	Taux global pour l'ensemble des garanties
<b>Décès</b>	<b>1,05%</b>	<b>0,99%</b>
<b>Accident de Service/ Maladie Professionnelle</b>		
<i>Sans franchise</i>		
<b>Longue Maladie/ Longue Durée</b> (y compris temps partiel thérapeutique)		
<i>Sans franchise ; la franchise au titre de la maladie ordinaire reste acquise</i>		
<b>Maternité, paternité, adoption</b>		
<i>Sans franchise</i>		
<b>Incapacité</b>		
(maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)		
<i>Franchise 15 jours fermes par arrêt pour maladie ordinaire</i>		

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Donne son accord à l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au nouveau contrat groupe d'assurance proposé par le CDG 53, passé avec Siaci St Honoré/Groupama centre manche assurances, garantissant les risques statutaires du personnel territorial cotisant à la CNRACL et à l'IRCANTEC.
- Valide le taux global de cotisation proposé pour l'ensemble des garanties pour les agents IRCANTEC.
- Valide les options actuelles retenues pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC
- Autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion au contrat groupe 2019-2022, le contrat définitif et tous documents inhérents au présent dossier.

## Dossier N°5 – Dossier MARPA ; Projet de transfert de la gestion au CIAS

**Rapporteur ; BOULAY Christian, Vice-président en charge de la commission affaires sociales du Pays de Meslay-Grez.**

### Portage juridique de la MARPA

Par courrier en date du 13 mars 2018, le Président de la MARPA demande au Président de la communauté de communes, le rattachement de la MARPA au CIAS Meslay Grez : *« le CIAS nous paraît effectivement la bonne échelle, la MARPA rayonne sur une grande partie du territoire et les ressources transversales de la CCPMG permettraient une gestion plus rationnelle. »*

Pour rappel, le portage juridique a évolué de la façon suivante :

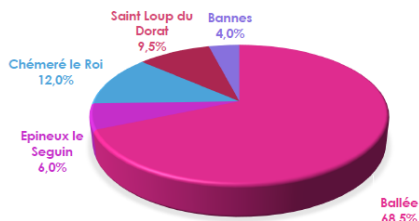
- De 1993 à 2016 : Syndicat « groupement intercommunal du Sud Est Mayennais »
- Depuis 2017 : Établissement public médico-social à autonomie financière

**Portée par :**

- Bannes
- Chéméré le Roi
- Saint Loup du Dorat
- Val du Maine  
(Ballée et Epineux le Seguin)

### Investisseurs à la création

Le projet a été financé par 5 communes à une hauteur proportionnelle à la population soit :

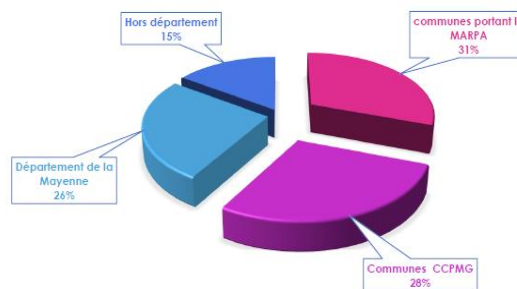


Commentaire :

Le projet n'a pas été subventionné comme espéré notamment par la MSA dans le cadre du label MARPA.

Investissement en 1992 de 489 377 €  
Fin de l'emprunt depuis juillet 2018

### Origine géographique des résidents (depuis 2013)



Commentaire :

59 % des résidents sont originaires du Pays de Meslay-Grez.

## Repères socio-démographiques et indicateurs d'activités

- ▶ La moyenne d'âge des résidents en 2017 était de 92 ans.
- ▶ Depuis 2013, la moyenne d'âge des résidents à l'entrée est de 86 ans.
- ▶ En 2017, les personnes accueillies relevaient toutes de GIR 6, 5 ou 4 (principalement GIR 5).
- ▶ Le taux d'occupation était de 100% en 2017.
- ▶ Temps moyen de résidence : 4 à 5 ans (Le résident le plus ancien de la MARPA est là depuis plus de 22 ans !)
- ▶ Environ 4 mouvements de résidents par an (moyenne sur les 5 dernières années)

La MARPA a la possibilité d'accueillir des personnes évaluées en GIR 1-2 dans la limite de 10% des personnes accueillies et des GIR 3-4 dans la limite de 15% de l'ensemble des personnes accueillies.

## Fonctionnement

- ▶ Chaque résident de la MARPA bénéficie d'un projet personnalisé. Il permet à la personne âgée d'exprimer ses souhaits en terme de prise en charge au sein de l'établissement, ses directives en cas de problème de santé grave mais également retrace le parcours de la personne et définit des objectifs d'accompagnement. Les projets personnalisés doivent être réévalués régulièrement pour analyser si les objectifs sont atteints et toujours faire évoluer la prise en charge aux besoins des résidents.
- ▶ Des animations et des ateliers sont organisés toute l'année.
- ▶ Le forfait autonomie : la MARPA a bénéficié dans le cadre de la reconnaissance de son statut de Résidence Autonomie d'un forfait alloué par la CNSA et délivré par le Conseil départemental d'un montant de 4247,46€. Ce forfait est attribué pour financer des actions de prévention individuelles et collectives pour les résidents de l'établissement. Il a permis de financer les ateliers :
  - Ateliers de gym adaptée (prévention du risque de chutes) avec l'association Siel Bleu
  - Ateliers mémoire Peps Euréka, en partenariat avec la MSA, animés par la MSAIO



L'établissement assure toute l'année les repas matin midi et soir, l'entretien des communs et la surveillance des lieux.

Une présence est assurée 24h/24 tous les jours.

## Personnels

Toutes les missions sont exercées par tous les agents :

- Une directrice à temps complet (non titulaire)
- Un agent polyvalent à temps complet (titulaire)
- 3 agents polyvalents à temps partiel (titulaires pour 21, 23 et 28 heures)

- ▶ Préparation des repas
- ▶ Entretien des parties collectives
- ▶ Accompagnement individuel des résidents en fonction de ses besoins
- ▶ Veille de nuit

L'ensemble du personnel a bénéficié des formations hygiène et sécurité en cuisine et accompagnement à la fin de vie.

Aujourd'hui, 3 agents titulaires sur 4 sont en arrêt de travail ou congé parental. Le profil de poste recherché (polyvalence, astreinte de nuit) ne facilite pas les recrutements de remplacement.

## DONNEES FINANCIERES

### Participations financières des communes

Années	2014	2015	2016	2017	
montants annuels	15 000 €	19 000 €	30 000 €	27 300 €	
Communes	Tx participation				
Bannes	4%	600 €	760 €	1 200 €	1 092 €
Ballée	68,50%	11 175 €	14 155 €	22 350 €	20 339 €
Epineux	6%				
Chemeré	12%	1 800 €	2 280 €	3 400 €	3 276 €
St Loup	9,50%	1 425 €	1 805 €	2 850 €	2 594 €

Données issues des Comptes Administratifs

	BUDGET 2014		BUDGET 2015		BUDGET 2016		BUDGET 2017	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
RESULTATS Investissement	-	12 687,20 €	-	334,62 €	-	3 601,99 €	-	2 901,12 €
RESULTATS N-1		7 935,19		4 752,01 €		4 417,39 €		735,72 €
RESULTATS REELS investissement		4 752,01 €		4 417,39 €		8 019,38 €		3 636,84 €
Résultats fonctionnement		26 945,77 €		24 735,80 €		24 746,66 €		29 554,55 €
<b>Résultat global</b>		<b>22 193,76 €</b>		<b>20 318,41 €</b>		<b>16 727,28 €</b>		<b>33 191,39 €</b>
Marge autofinancement avec la participation des communes		8 311,53 €		5 675,61 €		8 598,26 €		5 499,93 €
Participation des communes		15 000 €		19 000 €		30 000 €		27 300 €

Fin du remboursement de l'emprunt en 2018 (annuité 2018 : 30 425 €)

## Projets à mener au sein de la MARPA

- ▶ Remettre en place le CVS (Conseil de la Vie Sociale)
- ▶ Développer les animations et temps conviviaux (dans le cadre du forfait autonomie délivré par la Conférence des financeurs) pour ouvrir la MARPA vers l'extérieur -> formalisation d'un projet d'animation
- ▶ Actualiser le projet d'établissement
- ▶ Mettre en place/actualiser des protocoles pour les personnels de la MARPA et les intervenants extérieurs
- ▶ Maintenir / Développer le partenariat avec les professionnels médico-sociaux du secteur
- ▶ Actualiser les outils d'accueil des nouveaux résidents (livret d'accueil...)
- ▶ Adapter toujours plus l'offre de services aux besoins des résidents.

## Locaux : aujourd'hui et demain ?

### PROJETS

La MARPA aujourd'hui, c'est une surface totale de 960 m<sup>2</sup> et une capacité de 20 résidents :

- ▶ 16 appartements T1 Bis
- ▶ 2 appartements T2
- ▶ Espace commun : salle de restauration
- ▶ Espace technique : cuisine, buanderie et un bureau

- Rafraîchissement des peintures/décorations des parties communes de l'établissement
- Changement du mode de chauffage (dans le cadre de la mise en place de la chaufferie municipale à bois déchiqueté) et de la chaudière
- Création d'une salle multi-activités de 30m<sup>2</sup> environ qui sera dédiée au développement des animations et temps conviviaux à destination des résidents et des habitants de la commune de Val-du-Maine
- Création d'appartements supplémentaires ? (4 au maximum)
- Rafraîchissement des appartements vieillissants au fur et à mesure des sorties/entrées des résidents

## Locaux : aujourd'hui et demain ?

### Estimation des investissements projetés :

Estimations décembre 2017

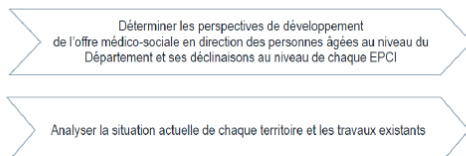
- ▶ Adaptation chauffage 120 000 € HT, 144 000 € TTC (TVA 20 % ?)
  - ▶ Rénovation
  - ▶ Logements supplémentaires
  - ▶ Salle d'animation dédiée
- } 500 000 € HT soit 600 000 € TTC (TVA 20 % ?)
- ▶ Recettes nouvelles : 4 logements à 500 € / mois soit 24 000 € par an

## Vers un transfert au CIAS

Dans le cadre de l'étude lancée par le Conseil Départemental sur

### la Transformation de l'offre des territoires à destination des personnes âgées en Mayenne

#### Les objectifs de la démarche



Le transfert de la MARPA à l'échelle de tout le territoire du Pays de Meslay Grez s'inscrit parfaitement dans cette démarche

## Vers un transfert au CIAS

### Conclusions de la rencontre du 12/11/2018 : CCPMG / Communes porteuses de la MARPA

- ▶ L'objectif partagé est d'aller vers un portage par le CIAS. La Communauté de Communes reprendrait le personnel et « les murs ». Le fonctionnement serait ensuite confié au CIAS comme pour le SSIAD.
- ▶ Proposition d'accompagnement des communes porteuses. Il est proposé que les communes « sortent » progressivement sur 4 ans de la manière suivante (si déficit) :

	CIAS	4 communes	Rappel de la répartition entre les communes :  Val du Maine 74,5% Chémeré le Roi 12 % Saint Loup du Dorat 9,5 % Bannes 4 %
1 <sup>ère</sup> année : 2019	50 % du déficit N-1	50 % du déficit N-1	
2020	62,5 % du déficit N-1	37,5 % du déficit N-1	
2021	75 % du déficit N-1	25 % du déficit N-1	
2022	87,5 % du déficit N-1	12,5 % du déficit N-1	
2023	100 % du déficit N-1	0 % du déficit N-1	

## Vers un transfert au CIAS

### Quelle date pour le transfert ?

- ▶ Objectif proposé; 1er MAI 2019

### Méthode

- ▶ Modification des Statuts de la CCPMG : MARPA = intérêt communautaire = gestion confiée CIAS – Budget annexe
- ▶ Délibérations concordantes des 4 communes membres pour le transfert « direct » de la Marpa
- ▶ Délibération des 22 communes membres de la CCPMG pour la modification des statuts

## Vers un transfert au CIAS

### Proposition modification Statuts

- ▶ En bleu ce qui serait ajouté

### c) Personnes dépendantes/ personnes âgées/ santé de proximité

La Communauté de Communes élabore et coordonne toute politique tendant à répondre aux besoins des populations. Elle participe également à des actions concertées d'intérêt communautaire.

#### Sont d'intérêt communautaire :

- ✗ L'analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs sociaux de la Communauté de Communes.
- ✗ Le SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) dont la gestion est confiée au CIAS.
- ✗ **La Marpa dont la gestion est confiée au CIAS.**
- ✗ Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.

## Vers un transfert au CIAS

### Travaux à mener en parallèle de la modification des statuts

- ▶ Préparation des investissements : recherche de financements, marchés publics,...
- ▶ Pertinence du label « MARPA » aujourd'hui : avantages et inconvénients
- ▶ Complémentarité et efficience pour la MARPA en s'appuyant sur les services supports de la CCPMG pour la gestion : comptabilité, RH, ... (comme pour la gestion du SSIAD)
- ▶ **Tendre vers la structuration d'un budget qui se rapproche de l'équilibre....**
- ▶ Ecriture du projet : Quelle est la politique du territoire en faveur des personnes âgées ? Comment la MARPA s'inscrit dans ce projet de territoire ?

## Vers un transfert au CIAS

### Mise en place d'un comité de pilotage :

► Composition du comité de pilotage :

- Les maires des ex communes membres de l'établissement public médico social
- Le vice-président de la CCPMG en charge des affaires sociales et du CIAS
- La responsable de la MARPA
- La responsable du CIAS

► Travaux confiés à ce comité :

- Suivre les travaux à mener en parallèle de la modification des statuts
  - Après le transfert, suivi de la gestion de la MARPA
- 
- Le Président complète la présentation en rappelant l'histoire de la création de la Communauté de Communes en 2004 où les élus avaient souhaité indiquer dans les premiers statuts que le transfert de l'établissement MARPA serait mis à l'étude. 14 ans après, ce dossier a fait l'objet d'une étude et semble « mur » pour être transféré à l'intercommunalité.
  - La question des investissements et de leurs financements fait l'objet d'un débat.
  - Il est rappelé que l'établissement public MARPA ne peut pas aller chercher des financements publics, ce que pourra faire la CCPMG. Ainsi, l'obtention de ces financements liés aux recettes nouvelles (pour les nouveaux logements) et aux économies possibles pour ce qui est des fluides, permettra d'amortir ces travaux d'investissement.
  - Le Président rappelle que cet équipement a toute sa place dans un territoire comme celui du Pays de Meslay Grez, en complément de l'existence des EPHAD. Il est nécessaire de proposer aux personnes âgées différentes formes d'accueil en partant du déploiement des services pour le maintien à domicile (Services ADMR- SSIAD-Portages de repas, amélioration de l'habitat ...), en passant par les résidences autonomes comme celle de la MARPA ou d'autres qui sont en réflexion pour finir bien souvent par l'accueil en EPHAD. L'étude menée par le Conseil Départemental sur le Bien Vieillir en Mayenne conforte l'ensemble de ces étapes. Il ne faut pas oublier non plus, la nécessité d'avoir des solutions de qualité à prix modéré pour permettre à nos personnes retraitées avec de faibles retraites, de pouvoir prétendre à ce type d'accueil.

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, et procédé au vote dont le résultat est le suivant :**

- **Votants : 31**
- **Abstentions : 3**
- **Contre : 0**
- **Pour : 28**

- **Valide le transfert de la MARPA située à Val du Maine à la CCPMG.**
- **Décide de modifier ses statuts et propose aux communes membres qu'à compter du 1<sup>ER</sup> mai 2019, ils soient modifiés comme suit :**

Extrait des statuts actuels (2017)	Modifications à compter du 1 <sup>er</sup> MAI 2019
<p>II – Services à la population, enfance, jeunesse et personnes âgées ou personnes dépendantes</p> <p>c) Personnes dépendantes/ personnes âgées/ santé de proximité</p> <p>La Communauté de Communes élabore et coordonne toute politique tendant à répondre aux besoins des populations. Elle participe également à des actions concertées d'intérêt communautaire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p><u>Paragraphe existant :</u></p> <p>+ L'analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs sociaux de la Communauté de Communes.</p> <p>+ Le SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) dont la gestion est confiée au CIAS.</p> <p>+ Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.</p>	<p>II – Services à la population, enfance, jeunesse et personnes âgées ou personnes dépendantes</p> <p>c) Personnes dépendantes/ personnes âgées/ santé de proximité</p> <p>La Communauté de Communes élabore et coordonne toute politique tendant à répondre aux besoins des populations. Elle participe également à des actions concertées d'intérêt communautaire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p><u>Paragraphe modifié :</u></p> <p>+ L'analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs sociaux de la Communauté de Communes.</p> <p>+ Le SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) dont la gestion est confiée au CIAS.</p> <p>+ <u>La Marpa (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) situé à Val du Maine dont la gestion est confiée au CIAS</u></p> <p>+ Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.</p>

- Précise que la présente délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres afin qu'elles se prononcent dans le délai de trois mois prévu par les dispositions du CGCT
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, prendre son arrêté constatant cette modification
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## Dossier N°6 – Rapport de la commission Déchets du 12 décembre 2018. Tarifs REOM 2019

Rapporteur ; COTTEREAU Michel, vice-président en charge de la commission collecte, prévention déchets, du Pays de Meslay-Grez.

I – TRAVAUX REOM 2019

### Tonnages des ordures ménagères 2018

mois	collecte OM			
	1.12.2016 au 30.11.2017	1.12.2017 au 30.11.2018		
<i>nbre de foyers</i>	5958	6027	69	1%
<i>tonnages</i>	2206,950	2183,400	-23,550	-1,1%



## Tonnages et dépenses liées au traitement des déchets du service

T O N N A G E S	ARTICLE 611	TONNAGES 2017 1.12.2016 au 30.11.2017	tonnages estimés fin 2018	Différence annuelle 2017/2018	estimatif TONNAGES 2019	PROPOSITION DE VARIATIONS 2018/2019
	MONOFLUX	618,160	650,460	5,2%	685,000	5%
	Refus TRI	70,360	103,650	47,3%	100,000	-4%
	ENCOMBRANTS	871,040	796,640	-8,5%	790,000	-1%
	CARTON	140,360	151,860	8,2%	155,000	2%
	OM	2 206,950	2 183,240	-1,1%	2 130,000	-2%
	gravats	1 407,460	1 530,780	8,8%	1 600,000	5%
	filière bois	313,300	301,780	-3,7%	300,000	-1%
	DECHETS VERTS (m3)	1 845,500	4 440,000	140,6%	3 500,000	-21%
	PNEUS	147,200	58,940	-60,0%	100,000	70%

M A S S E B U D G E T A I R E	ARTICLE 611	Réalisé 2017	prévisions BP 2018	Dépenses estimatives au 31.12.2018	prévisions BP 2019
	MONOFLUX	117 389,89 €	123 000,00 €	126 425,83 €	128 780,00 €
	Refus TRI				6 100,00 €
	ENCOMBRANTS	54 906,19 €	55 040,00 €	51 799,04 €	54 510,00 €
	CARTON	3 330,91 €	3 565,00 €	3 714,59 €	3 952,50 €
	filière bois	5 465,95 €	5 670,00 €	7 191,09 €	7 800,00 €
	OM	163 878,63 €	157 510,00 €	159 602,00 €	157 513,50 €
	DMS	27 267,61 €	30 500,00 €	17 972,95 €	24 500,00 €
	gravats	8 440,84 €	8 750,00 €	11 116,00 €	11 700,00 €
	DECHETS VERTS (m3)	4 322,38 €	4 800,00 €	4 692,34 €	4 800,00 €
PNEUS	6 312,84 €	7 685,00 €	4 506,26 €	13 500,00 €	
	<b>391 315,24 €</b>	<b>396 520,00 €</b>	<b>387 020,10 €</b>	<b>413 156,00 €</b>	

## Recettes liées à la vente des matériaux recyclables

poste 7078	réalisé 2017	PREVISIONS BUDGETAIRES 2018	recette estimée 2018	prévisions BP 2019
FERRAILLE/BATTERIE	25 576,87 €	23 000,00 €	28 925,41 €	25 000,00 €
VERRE	15 493,03 €	14 000,00 €	13 989,34 €	14 000,00 €
PLASTIQUE	7 886,34 €	6 000,00 €	12 708,30 €	9 000,00 €
ALUMINIUM	1 699,30 €	1 000,00 €	1 654,67 €	1 500,00 €
CARTONS	34 932,36 €	32 000,00 €	20 937,94 €	20 000,00 €
ACIER	3 683,09 €	3 000,00 €	5 272,67 €	5 000,00 €
TETRAS	147,70 €	150,00 €	152,80 €	150,00 €
PAPIER	32 949,15 €	25 000,00 €	23 645,87 €	22 500,00 €
D.E.E.E	5 870,27 €	8 000,00 €	7 023,35 €	7 000,00 €
	<b>128 238,11 €</b>	<b>112 150,00 €</b>	<b>114 310,34 €</b>	<b>104 150,00 €</b>

poste 7473-7477-7478	réalisé 2017	PREVISIONS BUDGETAIRES 2018	recette estimée 2018	prévisions BP 2019
CITEO (emballages)	199 846,93 €	180 000,00 €	175 985,93 €	170 000,00 €
CITEO (papier)	11 000,00 €	11 000,00 €	13 417,77 €	13 000,00 €
ADEME	4 844,08 €	5 890,00 €	6 297,93 €	11 000,00 €
CD 53	4 182,00 €	4 180,00 €	4 205,00 €	4 000,00 €
ECOMOBILIER	9 667,82 €	10 000,00 €	9 060,23 €	9 000,00 €
ECO DDS	3 184,34 €	2 500,00 €	3 636,17 €	3 000,00 €
	<b>232 725,17 €</b>	<b>213 570,00 €</b>	<b>212 603,03 €</b>	<b>210 000,00 €</b>

<b>SOMME TOTALE</b>	<b>360 963,28 €</b>	<b>325 720,00 €</b>	<b>326 913,37 €</b>	<b>314 150,00 €</b>
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

## Poste personnel

	PREVISIONS 2017	heures estimées 2017			PREVISIONS 2018	heures réalisées 2018 01.11.2017 au 31.10.2018			différence 2017/2018	PREVISIONS 2019	
		P. TECHNIQUE	P. DECHETS	total		P. TECHNIQUE	P. DECHETS	total		P. TECHNIQUE	P. DECHETS
total services techniques/déchets	8789	1140	7649	8789	7990	739	7509	8249	-541	640	7350
personnel administratif	1607		1607	1607	1607		1607	1607	0	1607	
personnel prévention	803		803	803	803		803	803	0	803	
personnel direction	241	241		241	241	241		241	0	241	
	<b>11 440</b>	1381	10059	<b>11 440</b>	<b>10 641</b>	980	9919	<b>10 900</b>	<b>-541</b>	<b>10 641</b>	

## Poste prévention

PROGRAMME PREVENTION 2018 SUIVI BUDGETAIRE	DEPENSES BUDGETEES	RECETTES 2018 CD53 & Codec an 2	DEPENSES REALISEES	PROGRAMME PREVENTION 2019 PROPOSITION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES ESTIMEES CD 53 & Codec an 3
<b>OPERATION BROYAGE PAILLAGE</b>				<b>OPERATION BROYAGE PAILLAGE :</b>		
participation versée aux particuliers pour emprunt du matériel chez concessionnaire (30 € x 50)	1 500,00 €		-	Participation versée aux particuliers pour emprunt du matériel chez concessionnaire (30 € x 50)	1 500,00 €	
Communication chez concessionnaire : création affiche ou panneau	500,00 €		-	Communication chez concessionnaire : création affiche ou panneau	500,00 €	500,00 €
entretien du broyeur (entretien MO 40h Guillaume estimé à 1050 €)	500,00 €		1 050,00 €	Entretien du broyeur (entretien MO 40h Guillaume estimé à 1050 €)	1 500,00 €	
pieces broyeur			239,98 €			
<b>OPERATION DECHETS INSTITUTIONNELS</b>				<b>OPERATION DECHETS INSTITUTIONNELS :</b> fournitures stations de compostage scolaires	1 000,00 €	
achat de fournitures pour 5 stations pour compostage cantines scolaires	1 000,00 €		372,80 €	<b>ANIMATION JARDINEZ AU NATUREL :</b> amélioration stand ou lots animation	500,00 €	500,00 €
<b>ANIMATION JARDINEZ AU NATUREL</b>				<b>ANIMATION NAP et Scolaires :</b> malle et matériel	500,00 €	500,00 €
amélioration du stand (banderole, grilles)	1 000,00 €		0,00 €	<b>SENSIBILISATION AU REEMPLOI A LA REPARATION</b>	500,00 €	- €
<b>ANIMATION NAP SUR LE COMPOSTAGE</b>				<b>NOUVELLES CONSIGNES DE TRI</b>		
achat de malles pédagogiques + petits matériel animation	1 800,00 €		1 475,11 €	communication conteneurs Espace propreté	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>SENSIBILISATION AU REEMPLOI A LA REPARATION</b>				création sacs de tri	3 100,00 €	3 100,00 €
custimisation combineur Emmaüs - Argent de poche	500,00 €		180,00 €			
<b>NOUVELLES CONSIGNES DE TRI</b>				<b>DOSSIER COMMUNICATION</b>		
relance communication : journal envoyé dans les boites aux lettres	1 500,00 €		1 362,74 €	nouveau panneau RV sur espace propreté (tri et paillage ?)	1 800,00 €	1 800,00 €
adhésifs conteneurs				adhésifs salles communales	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>DOSSIER COMMUNICATION</b>				abonnement banque images	150,00 €	150,00 €
nouveau panneau RV sur espace propreté (tri et paillage ?)	3 000,00 €		0,00 €	<b>OPERATION COMPOSTAGE DES PARTICULIERS</b>		
<b>OPERATION COMPOSTAGE DES PARTICULIERS</b>				Distribution de composteurs	6 000,00 €	
Distribution de composteurs	5 300,00 €		5 996,90 €	achat de fournitures pour 1 station pour opération compostage de quartier	650,00 €	400,00 €
achat de fournitures pour 1 station pour opération compostage de quartier	650,00 €		0,00 €	fabrication d'un guide de compostage	1 500,00 €	
fabrication d'un guide de compostage	1 500,00 €		889,70 €	<b>OPERATION DECHETS DES PROFESSIONNELS</b>		
<b>OPERATION DECHETS DES PROFESSIONNELS</b>				achat de fournitures pour 1 station	300,00 €	
achat de fournitures pour 1 station	200,00 €		0,00 €			
<b>TOTAL ACTIONS</b>	<b>18 950,00 €</b>		<b>11 567,23 €</b>	<b>TOTAL ACTIONS</b>	<b>21 750,00 €</b>	
poste animateur prévention mi-temps	18 621,80 €		18 621,80 €	poste animateur prévention mi-temps	19 000,00 €	
fraîs de déplacement			225,08 €	fraîs de déplacement	300,00 €	
aide CD 53		4 182,00 €		prestations extérieures		4 182,00 €
aide CODEC - 2ème année		6 297,93 €		aide CODEC - solde final (comprenant opérations 2018 non présentées)		11 512,74 €
<b>TOTAUX</b>	<b>37 571,80 €</b>	<b>10 479,93 €</b>	<b>30 414,11 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>41 050,00 €</b>	<b>15 694,74 €</b>

## ETAT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS

Objet	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Création 4 mini-déchetteries	28 976,70 €	27 979,70 €	26 982,70 €	25 985,70 €	6 340,84 €	- €
Création déchetterie Meslay	29 806,52 €	29 806,52 €	7 451,63 €	- €	- €	- €
batiment technique	16 373,33 €	17 373,33 €	17 373,33 €	17 373,33 €	17 373,38 €	- €
NOUVEAU CAMION EL-515-PJ	56 315,88 €	55 996,88 €	55 677,88 €	55 358,88 €	27 559,82 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>131 472,43 €</b>	<b>131 156,43 €</b>	<b>107 485,54 €</b>	<b>98 717,91 €</b>	<b>51 274,04 €</b>	<b>- €</b>
<b>VARIATIONS</b>		<b>- 316,00 €</b>	<b>- 23 670,89 €</b>	<b>- 8 767,63 €</b>	<b>- 47 443,87 €</b>	

## Détail des projets d'investissements 2019

DEPENSES			TRAVAUX 2018			RESULTAT / OPERATION	RAR possibles	TRAVAUX 2019
n° opération	intitulé opération	BP 2018 + DM		réalisés	restes à réaliser			
730	matériel de transport	- €						
075	aménagement espaces propreté	110 500,00 €	Bouère	21 704,93 €		110 390,85 €	109,15 €	44 500,00 €
			Meslay	54 917,92 €	31 558,00 €			
			maison de retraite Villiers		2 210,00 €			
			Nx espaces (Rulllé, St Brice, St Denis)					
760	Matériel de bureau	- €						1 000,00 €
	Matériel prévention	2 800,00 €		1 300,00 €		1 300,00 €	1 500,00 €	500,00 €
080	Autres matériels et outillages	- €						
	Matériel Equipement	32 000,00 €					32 000,00 €	32 000,00 €
081	Equipement	329 500,00 €	Bouère	42 344,60 €		287 121,20 €	42 378,80 €	60 245,00 €
			Meslay	208 176,40 €	- €			
			Villiers		36 600,20 €			
			Nx espaces (Rulllé, St Brice, St Denis)					
	extension bat technique tambours							35 000,00 €
								40 000,00 €
820	nouvelle carrière	15 000,00 €				- €	15 000,00 €	15 000,00 €
840	Aménagement déchetterie Meslay du Maine	10 297,00 €		3 790,00 €		3 790,00 €	6 507,00 €	6 507,00 €
								14 000,00 €
841	Amgt déchetterie Val du Maine	2 698,50 €		1 590,00 €		1 590,00 €		
843	Amgt déchetterie Villiers	70 000,00 €		394,80 €	- €	394,80 €	69 605,20 €	50 000,00 €
	Matériel informatique	23 267,00 €		7 729,85 €		7 729,85 €	15 537,15 €	15 537,15 €
		596 062,50 €		341 948,50 €	70 368,20 €	412 316,70 €		333 719,15 €

### RECETTES

n° opération	intitulé opération	BP 2018	REALISE	restes à percevoir
075	DETR		27 003,39 €	62 996,61 €
081	fds de concours Meslay	- €	- €	33 711,60 €
730	produit de cession camion	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
843	Subv CD53 Amgt déch Villiers	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
841	Subv CD53 Amgt Déch Val du Maine	9 856,00 €	9 855,00 €	- €
842	Subv CD53 Amgt déch Bazougers	8 064,00 €	8 065,00 €	- €
		62 920,00 €	44 923,39 €	141 708,21 €

il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'environ 70-75 000 € soit votée chaque année pour finaliser l'équipement de toutes les communes en conteneurs semi-enterrés pour le tri sur 4-5 ans

### Impayés

1fois/semaine pr M Meslay

	REOM HT FACTUREE	Montant des restes HT au 25/11/2017	situation au 25/11/2017	Montant des restes HT au 05/11/2018	situation au 05/11/2018	ADMISSIONS NON VALEUR PRESENTEES
2005	687 618 €	142,53 €	0,02%	83,53 €	0,01%	
2006	690 694 €	- €	0,00%		0,00%	
2007	713 280 €	- €	0,00%		0,00%	
2008	733 205 €	- €	0,00%		0,00%	
2009	705 114 €	556,35 €	0,08%	473,21 €	0,07%	
2010	706 609 €	1 462,28 €	0,21%	889,98 €	0,13%	
2011	708 994 €	2 282,13 €	0,32%	1 169,99 €	0,17%	
2012	722 134 €	3 423,67 €	0,47%	2 158,75 €	0,30%	
2013	724 819 €	6 785,00 €	0,94%	4 293,14 €	0,59%	
2014	727 695 €	11 844,95 €	1,63%	7 488,65 €	1,03%	
2015	715 156 €	14 801,62 €	2,07%	9 698,31 €	1,36%	
2016	704 225 €	20 471,14 €	2,91%	12 669,99 €	1,80%	
2017	705 448 €	90 658,72 €	12,85%	21 014,95 €	2,98%	
2018	687 188 €	- €	0,00%	309 136,85 €	44,99%	
	9 932 178 €	152 428,39 €	1,53%	369 077,35 €	3,72%	15 181,87 €

## Provisions pour impayés

### Etat des provisions budget DECHETS

Comptes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
report au 1/01	10 504,32 €	7 534,48 €	10 065,35 €	18 001,55 €	20 120,19 €	26 479,58 €	22 151,48 €	17 043,71 €	31 929,93 €	26 774,97 €	28 139,45 €	33 880,93 €
6817	220,00 €	4 690,00 €	8 195,00 €	7 429,00 €	9 570,28 €	4 029,00 €	6 458,00 €	20 710,00 €	1 000,00 €	10 725,00 €	10 877,00 €	4 170,00 €
7817	3 189,84 €	2 159,13 €	2 268,80 €	3 310,38 €	3 210,89 €	8 357,10 €	11 565,77 €	5 923,78 €	6 154,98 €	9 360,52 €	5 335,52 €	37 850,00 €
solde au 31/12	7 534,48 €	10 065,35 €	16 001,55 €	20 120,19 €	26 479,58 €	22 151,48 €	17 043,71 €	31 929,93 €	26 774,97 €	28 139,45 €	33 880,93 €	0,93 €

### Règle de provisions que l'on pourrait appliquer :

exercices		Pourcentage de la provision retenue	Montant des restes HT au 31/10/2018	Montant de la provision
N-14	2005	100%	83,53 €	83,53 €
N-13	2006	100%	5,18 €	5,18 €
N-12	2007	100%	-	- €
N-11	2008	100%	-	- €
N-10	2009	100%	473,21 €	473,21 €
N-9	2010	100%	889,98 €	889,98 €
N-8	2011	100%	1 169,99 €	1 169,99 €
N-7	2012	100%	2 158,75 €	2 158,75 €
N-6	2013	100%	4 293,14 €	4 293,14 €
N-5	2014	100%	7 488,65 €	7 488,65 €
N-4	2015	100%	9 698,31 €	9 698,31 €
N-3	2016	50%	12 660,99 €	6 330,50 €
N-2	2017	25%	21 014,95 €	5 253,74 €
N-1	2018	0%	309 136,85 €	- €
<b>MONTANT 2019</b>				<b>37 849,47 €</b>
				arrondi à <b>37 850,00 €</b>

## Tarifs redevances et estimations 2019

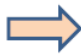
Tarifs R.E.OM - ANNEE 2018	TARIF REOM H.T.	TARIF REOM T.T.C	montant facturé 2018 ht	montant facturé 2019 ht
Logements collectés en porte à porte ou en agglomération	126,45 €	139,10 €	182 654,45 €	
Logements non collectés en porte à porte et hors agglomération (y compris logts conteneurs semi enterrés)	104,18 €	114,60 €	459 211,19 €	
Autres commerces et services	62,91 €	69,20 €	6 536,38 €	
Métiers de bouche	126,45 €	139,10 €	1 454,29 €	
commerces et services non porte à porte collectés	51,82 €	57,00 €	7 345,48 €	
Métiers de bouche non porte à porte collectés	103,73 €	114,10 €	1 261,93 €	
3 maisons de retraite - par lits autorisés	48,73 €	53,60 €	7 698,90 €	
Collèges	788,73 €	867,60 €	2 366,22 €	
Bungalow, chalets et villages vacances	34,55 €	38,00 €	2 452,96 €	
communauté de plus de 5 personnes - par lits autorisés	48,73 €	53,60 €	1 364,34 €	
salle communale dont la superficie est < 200m²	155,91 €	171,50 €	3 118,00 €	
salle communale dont la superficie est > 200m²	389,09 €	428,00 €	1 945,50 €	
SUPER U	6 755,82 €	7 431,40 €	6 755,82 €	
POINT I BERGAULT	2 357,09 €	2 592,80 €	2 357,06 €	
			<b>686 522,52 €</b>	

686 522,52 €    27 800,00 €    658 722,52 €

REDEVANCE EQUIVALENTE POUR FACTURATION - 2 COMMUNES NOUVELLES EN NON PAP au 1er JANVIER 2019 (Meslay-du-Maine et Villiers-Charlemagne)

## Analyse financière

Dépenses prise en compte		Recettes prises en compte	
1 011 250,03 €	total des dépenses	Total recettes	1 076 639,92 €
-130 161,37 €	opérations ordre	opérations d'ordre	-22 742,55 €
-3 131,99 €	dépenses exceptionnelles		
<b>877 956,67 €</b>			<b>1 053 897,37 €</b>



Evaluation marge d'autofinancement 2018	
Recettes de fonctionnement	1 053 897,37 €
Dépenses de fonctionnement	- 877 956,67 €
Excédent brut de fonctionnement	175 940,70 €
remboursement capital emprunt	-124 285,14 €
Produit exceptionnel 2018	- €
<b>Marge de financement réelle</b>	<b>51 655,56 €</b>

	REALISE 2016	REALISE 2017	TOTAL REALISE ESTIME 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors amortissements	832 919,32 €	852 171,91 €	877 956,67 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 067 042,45 €	1 104 239,18 €	1 053 897,37 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	- 76 040,64 €	- 95 769,33 €	- 124 285,14 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT FINANCIERE PROVISoire</b>	<b>158 082,49 €</b>	<b>156 297,94 €</b>	<b>51 655,56 €</b>

### Les membres de la commission :

- Prennent acte des éléments présentés et notamment les tonnages collectés et les moyens humains et matériels dévolus au service
- Proposent de valider les investissements 2019 à hauteur de 333 720 €
- Proposent de maintenir les tarifs actuels de la REOM pour les foyers pour 2019

## COMPTE RENDU de la commission du 06.11.2018

Les membres de la commission ont pris acte et validés les éléments suivants :

### Espaces propreté à Meslay-du-Maine

Dans le cadre du passage de la commune de Meslay-du-Maine en collecte non porte à porte pour les ordures ménagères, un point sur les travaux sur la commune de Meslay-du-Maine a été présenté. Il est proposé de signer une convention de fonds de concours avec la commune pour la prise en charge de la plus-value concernant l'installation de conteneurs enterrés à la place de semi-enterrés.

### Collecte des pneus – nouvelle opération 2019-2021

Le Département de la Mayenne propose qu'une nouvelle collecte de pneus soit organisée sur les 3 prochaines années. La répartition envisagée serait de 300 Tonnes pour le Pays de Meslay-Grez (100 T/). Les membres de la commission donne un avis favorables à la nouvelle collecte pour la période 2019-2021.

### Renouvellement convention Emmaüs

La déchetterie de Meslay-du-Maine est équipé d'un conteneur maritime dédié à la collecte des objets récupérés par Emmaüs. Pour son bon fonctionnement, ce projet est passé par la création d'un poste de développeur/coordinateur ayant pour mission d'être l'interlocuteur privilégié des collectivités, le formateur des gardiens de déchetteries et le garant de la qualité du service. Ce poste est financé en partie par le Conseil départemental : 9 %, et le reste par les collectivités locales. Les membres de la commission propose de valider la nouvelle convention avec Emmaüs pour la période 2019-2023.

### Point sur la facturation des professionnels

La commission valide l'augmentation de la REOM facturée aux professionnels de 60 €/an (sur 5 ans) , à compter du 1er janvier 2019, pour ceux collectés en porte à porte.

DESIGNATION	HT	TTC	TTC				
	2018		2019	2020	2021	2022	2023
Commerces et services PAP	62,91 €	69,20 €	129,20 €	189,20 €	249,20 €	309,20 €	369,20 €
Métiers de bouche PAP	126,45 €	139,10 €	199,10 €	259,10 €	319,10 €	379,10 €	439,10 €
Commerces et services NON PAP	51,82 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €
Métiers de bouche NON PAP	103,73 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €

#### Avis du Bureau du 19 novembre 2019 :

Le Bureau propose de réduire la durée de l'étalement de l'augmentation sur 4 ans au lieu de 5 et d'appliquer dès 2019 + 120 € afin de se rapprocher plus rapidement de la réalité des coûts.

DESIGNATION	HT	TTC	TTC			
	2018		2019	2020	2021	2022
Commerces et services PAP	62,91 €	69,20 €	189,20 €	249,20 €	309,20 €	369,20 €
Métiers de bouche PAP	126,45 €	139,10 €	259,10 €	319,10 €	379,10 €	439,10 €
Commerces et services NON PAP	51,82 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €
Métiers de bouche NON PAP	103,73 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €	114,10 €

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Jean Pierre Olivier fait remarquer l'importance des refus de tris pour le tri sélectif et souhaiterait que la déchetterie soit ouverte jusqu'à 18h en période estivale.
- Michel Cottereau répond que le test de décalage d'ouverture a été réalisé sans véritablement de retour positif puisque la fréquentation sur la dernière heure d'ouverture a été très faible.
- André Boisseau fait remarquer que les conteneurs des espaces propres de sa commune sont en très mauvais état.
- Michel Cottereau indique qu'il est prévu de remplacer progressivement les conteneurs des espaces existants et ceux de la commune de St Brice sont au programme de 2019.
- La question des incivilités est également soulevée avec la question des apports extérieurs des territoires notamment passés en redevance incitative.
- Le Président pointe également les apports en déchetterie qui vont coûter de plus en plus chers au vu des prévisions d'augmentation de la TGAP. Il sera nécessaire de regarder s'il n'y a pas intérêt à réglementer les accès aux déchetteries.

#### Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide le maintien des tarifs actuels de la REOM pour les ménages pour 2019.
- Valide l'augmentation de la REOM facturées aux professionnels de 120€ TTC la 1<sup>ère</sup> année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, puis de 60€ par an pour les trois années suivantes, pour les professionnels collectés en porte à porte.
- Prend acte des éléments présentés et notamment des tonnages collectés et des moyens humains et matériels dévolus au service.
- Valide les investissements 2019 à hauteur de 333 720€
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Meslay du Maine et tous documents inhérents au présent dossier.
- Valide la participation du Pays de Meslay-Grez à la nouvelle opération de collecte des pneus pour la période 2019-2021 et autorise le Président ou Vice-président à signer la convention avec le Département de la Mayenne.
- Valide la nouvelle convention et le nouveau plan de financement avec Emmaüs pour la période 2019-2023 et autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention à intervenir.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°7 – Rapport du conseil d'exploitation Eau du 12 décembre 2018 – Tarifs 2019

Rapporteur ; LANGLOIS Gustave, vice-président en charge de l'EAU du Pays de Meslay-Grez.

### Sommaire

- 1. Eau DSP**
  - Estimation du réalisé 2018
  - Tarifs révisés 2019
  - Proposition investissement 2019
- 2. Régie Eau**
  - Estimation du réalisé 2018
  - Evolution et harmonisation des tarifs
  - Proposition investissement 2019
  - Présentation des analyses des offres
- 3. Questions Diverses**

## 1 - EAU DSP

### - Synthèse de fonctionnement - Estimation du réalisé 2018 -

EAU DSP SYNTHESE FONCTIONNEMENT				
Chap/art	Libellé	BP 2018	CA 2018 estimé	Budget 2019
011	Charges à caractère général	142 536,05 €	50 387,86 €	55 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 400,00 €	894,69 €	2 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	10 260,00 €	- €	10 000,00 €
66	Charges financières	570,00 €	10 569,88 €	9 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 770,00 €	- €	1 000,00 €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	6 181,00 €		- €
042	Op ordre de transfert entre sections	106 094,62 €	106 094,62 €	107 000,00 €
043	Op ordre à l'intérieur de la section			- €
023	Virement à la section d'investissement	174 244,62 €		- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>452 056,29 €</b>	<b>167 947,05 €</b>	<b>184 100,00 €</b>

Chap/art	Libellé	BP 2018	CA 2018 estimé	Budget 2019
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	206 290,65 €	323 403,11 €	320 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	4 880,00 €	4 921,14 €	5 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	0,01 €	- €
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	- €	- €	- €
042	Op d'ordre de transfert entre sections	19 280,80 €	19 280,80 €	19 500,00 €
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.			- €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	231 604,84 €	231 604,84 €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>462 056,29 €</b>	<b>579 209,90 €</b>	<b>344 500,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>411 262,85 €</b>	<b>160 400,00 €</b>

### - Le Conseil d'exploitation prend acte des écritures budgétaires projetées

TARIF EAU DSP 2019 Hors Taxes (5,5%)																				
		Abonnement				Consommation/m3						red préle vement /m3	Red Pollution /m3	Fonds dep /m3 (tarif 1 à 6 000 m3)	Total/ m3	facture 120 M3 HT	facture 120 M3 TTC			
		Part délégataire	Part Ccpmg	Total		Part délégataire			Part Ccpmg									Total		
DSP BAZOUGERS VEOLIA	Tous compteurs					0,785 €			0,320 €			1,105 €	0,042 €	0,300 €	0,2802	1,7272 €	265,14 €	279,73 €		
	Vente en Gros	29,88 €	28,00 €	57,880 €		0,509 €			0,320 €			0,829 €				1,451 €				
DSP GREZ EN BOUERE STGS	Abonnement D15	43,88 €	40,04 €	83,920 €	de 0 à 200 m3	0,951 €	0,111 €	1,062 €	0,70034 €	- 0,111 €	0,589 €	1,651 €	0,057 €	0,300 €	0,2802	2,2885 €	358,54 €	378,26 €		
	Abonnement D20	53,63 €	40,04 €	93,670 €	de 200 à 1000 m3	0,877 €	0,111 €	0,988 €	0,70034 €	- 0,111 €	0,589 €	1,577 €				2,2145 €				
	Abonnement D40	73,13 €	40,04 €	113,170 €	+ de 1000 m3	0,688 €	0,111 €	0,799 €	0,70034 €	- 0,111 €	0,589 €	1,388 €				2,0255 €				
	Vente en Gros	121,88 €	- €	121,880 €		0,202 €		0,202 €	0,70034 €		0,70 €	0,902 €				1,540 €				
DSP BALLEE SAUR	Tous compteurs	35,74 €	49,52 €	85,260 €		0,691 €			0,8412 €			1,5322 €	0,063 €	0,300 €	0,2802	2,1754 €	346,31 €	365,35 €		
	Vente en Gros	3 601,11 €	2 549,80 €			0,485 €			0,102 €			0,587 €				1,230 €				

## 1 - EAU DSP - Tarifs révisés 2019 -

### AVENANT STGS

Comme le précise l'alinéa 1 de l'article 14.1 du marché, « Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, et pour s'assurer que la formule d'indexation est bien représentative des coûts réels, chacune des parties peut demander le réexamen du tarif délégataire et de sa formule d'indexation uniquement dans les cas suivants :

*En cas de variation de plus de 20% entre la moyenne des volumes comptabilisés des trois dernières années et le volume comptabilisé de référence, qui est le suivant = 150 000 mètres cubes ».*

Au cours des années 2015, 2016, 2017, les volumes comptabilisés (Volume facturés) ont été respectivement de 118 840 m3, 116 378 m3 et 124 078 m3, soit une moyenne de 119 765 m3, représentant une variation de -20,15% par rapport au volume comptabilisé de référence. Les conditions de révision s'appliquent donc et STGS soumet une hausse de tarifs de 0,143 €/m<sup>3</sup>.

Après négociation, STGS nous soumet une augmentation de 0,111 €/m<sup>3</sup>, la validation de cet avenant a été vérifiée par l'ATDeau.

Le coût de cette moins value est de 3 400 € HT environ pour le service des Eaux.

Le conseil d'exploitation propose de diminuer la part CCPMG du même montant pour ne pas augmenter le tarif 2019 pour les abonnés.



## - Synthèse de investissement - Estimation du réalisé 2018

EAU DSP					
SYNTHESE INVESTISSEMENT					
Estimation du réalisé 2018					
Imputation	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN
001		Déficit reporté N-1	38 808,09	-	38 808,09
1641		Emprunts	53 778,52	-	53 778,52
13911		Amortissement des subventions	19 280,80	-	19 280,80
020		Dépenses imprévues	-	-	-
001		Excédent d'investissement reporté	-	- €	-
021		Virement de la section de fonctionnement	-	- €	-
1068		Excédent de fonctionnement Capitalisé	-	- €	-
1641		Emprunts	-	- €	-
28		Amortissements	-	106 094,62 €	106 094,62
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>111 867,41</b>	<b>106 094,62</b>	<b>- 5 772,79</b>
	300	Achat terrain Le Grand Rousson SIAEP Ballée	27 700,00	12 206,00	- 15 494,00 €
	301	Travaux réseau eau SIAEP Ballée	-	-	- €
	302	Travaux de Linière SIAEP Ballée	850,00	-	- 850,00 €
	303	Travaux St Loup SIAEP Ballée	-	-	- €
	304	Réha station pompage SIAEP Ballée	64 295,50	17 494,00	- 46 801,50 €
	305	Pose débitmètre CE des Bordeaux Grez SIAEP Grez	18 092,80	14 474,24	- 3 618,56 €
	306	Réha réseau rue Villebois Mareuil Grez SIAEP Grez	42 650,03	11 282,00	- 31 368,03 €
	307	Réha réseau rue Libération Grez SIAEP Grez	3 770,50	-	- 3 770,50 €
	308	Réha réseau La petite Bourdinière Bazougers SIAEP Argentré	-	-	- €
	309	Réha réseau Lot le Prieuré Bazougers SIAEP Argentré	-	-	- €
		materiel	1 344,00	-	- 1 344,00 €
	310	Réha réseau Rue St Georges Bazougers SIAEP Argentré	-	3 762,00	3 762,00 €
	311	restructuration réseau rue Division Leclerc	-	10 084,00	10 084,00 €
			-	-	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>158 702,83</b>	<b>69 302,24</b>	<b>- 89 400,59</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>270 570,24</b>	<b>175 396,86</b>	<b>- 95 173,38</b>

## - Synthèse de investissement – Budget prévisionnel 2019 -

SYNTHESE INVESTISSEMENT					
BP 2019					
Imputation	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN
001		Déficit reporté N-1	-	-	-
1641		Emprunts	35 000,00	-	35 000,00
13911		Amortissement des subventions	19 500,00	-	19 500,00
020		Dépenses imprévues	-	-	-
001		Excédent d'investissement reporté	-	- €	-
021		Virement de la section de fonctionnement	-	- €	-
1068		Excédent de fonctionnement Capitalisé	-	- €	-
1641		Emprunts	-	- €	-
28		Amortissements	-	107 000,00	107 000,00
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>54 500,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>52 500,00</b>
	300	Achat terrain Le Grand Rousson SIAEP Ballée	2 300,00	17 910,00	15 610,00 €
	301	Travaux réseau eau SIAEP Ballée	-	-	- €
	302	Travaux de Linière SIAEP Ballée	-	-	- €
	303	Travaux St Loup SIAEP Ballée	-	-	- €
	304	Réha station pompage SIAEP Ballée	-	-	- €
	305	Pose débitmètre CE des Bordeaux Grez SIAEP Grez	-	-	- €
	306	Réha réseau rue Villebois Mareuil Grez SIAEP Grez	-	-	- €
	307	Réha réseau rue Libération Grez SIAEP Grez	-	-	- €
	308	Réha réseau La petite Bourdinière Bazougers SIAEP Argentré	-	-	- €
	309	Réha réseau Lot le Prieuré Bazougers SIAEP Argentré	-	-	- €
	310	Réha réseau Rue St Georges Bazougers SIAEP Argentré	-	-	- €
		Extension réseau la Mizière GREZ	7 000,00	-	- 7 000,00 €
		Bouclage réseau la Mizière GREZ (40000 € subv 12000 €)	-	-	- €
		Renouvellement réseau la Briquetterie St Brice	55 000,00	16 500,00	- 38 500,00 €
		Renouvellement réseau entre captage et Ch eau (460000 € subv 138000 €)	-	-	- €
		Renouvellement réseau rue de la Libération GREZ	170 000,00	51 000,00	- 119 000,00 €
		Divers travaux d'extension	20 000,00	-	- 20 000,00 €
		divers travaux de réhabilitation	15 000,00	4 500,00	- 10 500,00 €
			-	-	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>269 300,00</b>	<b>89 910,00</b>	<b>- 179 390,00</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>323 800,00</b>	<b>196 910,00</b>	<b>- 126 890,00</b>

## - Le Conseil d'exploitation propose de valider les investissements projetés



**- Abonnement – Evolution et harmonisation des tarifs -**

<b>EAU EN REGIE ABONNEMENT</b>											
<b>TARIFS HT (TVA 5,5 %)</b>											
			2017	2018			2019	2020	2021	2022	2023
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>											
<b>PAR DIAM DE COMPTEUR :</b>						<b>TOTAL €</b>	<b>Nouvelle Tranche</b>				
SIAEP MESLAY OUEST LA CROPTÉ	DIAM 15/20/30	2706	65,20 €	65,20 €	176 431,20 €	DIAM 15/20/30	65,36 €	65,52 €	65,68 €	65,84 €	66,00 €
	DIAM 40 ET 50	9	82,00 €	82,00 €	738,00 €	DIAM 40 et +	83,60 €	85,20 €	86,80 €	88,40 €	90,00 €
	DIAM 60	2	115,30 €	115,30 €	230,60 €	DIAM 40 et +	110,24 €	105,18 €	100,12 €	95,06 €	90,00 €
	DIAM 80	1	162,00 €	162,00 €	162,00 €	DIAM 40 et +	147,60 €	133,20 €	118,80 €	104,40 €	90,00 €
SIAEP COSSE	0 Diam 40 et +	501	63,97 €	63,97 €	32 048,97 €	DIAM 15/20/30	64,38 €	64,78 €	65,19 €	65,59 €	66,00 €
SIAEP CHEMERE	0 Diam 40 et +	251	64,00 €	64,00 €	16 064,00 €	DIAM 15/20/30	64,40 €	64,80 €	65,20 €	65,60 €	66,00 €
MESLAY	DIAM 15/20/30	1408	48,00 €	48,00 €	67 584,00 €	DIAM 15/20/30	51,60 €	55,20 €	58,80 €	62,40 €	66,00 €
	15 Diam 40 et +					DIAM 40 et +	56,40 €	64,80 €	73,20 €	81,60 €	90,00 €
PREAUX	0 Diam 40 et +	91	50,00 €	50,00 €	4 550,00 €	DIAM 15/20/30	53,20 €	56,40 €	59,60 €	62,80 €	66,00 €

**- Abonnement – Evolution et harmonisation des tarifs -**

<b>1er Janvier 2023</b>			
<b>PAR DIAM DE COMPTEUR :</b>			
	Nbre	Tarifs	Total
DIAM 15/20/30	4942	66,00 €	326 172,00 €
DIAM 40 et +	27	90,00 €	2 430,00 €
	4969		
	<b>Recette 2022</b>		<b>328 602,00 €</b>

## 2 - Régie EAU

### - Consommation - Evolution et harmonisation des tarifs -

EAU EN REGIE CONSOMMATION														
TARIFS HT (TVA 5,5 %)														
		2017	2018							1er Janvier 2023				
TARIF AU M3				TOTAL €	Nouvelle Tranche	2019	2020	2021	2022	2023	PAR TRANCHE EN M3			
PAR TRANCHE EN M3											Nbre	Tarifs	Total	
SIAEP MESLAY OUEST LA CROPTÉ	de 1 à 1000 m3	0,93 €	0,93 €	351 604,00 €	de 1 à	0,95 €	0,96 €	0,97 €	0,99 €	1,00 €	361754	1,00 €	361 754,00 €	
	de 1001 à 2000 m3	0,89 €	0,90 €		de 1 000 à	0,91 €	0,92 €	0,93 €	0,94 €	0,95 €				
	à partir de 2001 m3	0,86 €	0,87 €		à partir de	0,81 €	0,76 €	0,71 €	0,65 €	0,60 €				
SIAEP COSSE	pas de tranche	1,118 €	1,118 €	100 796,00 €	de 1 à	1,09 €	1,07 €	1,05 €	1,02 €	1,00 €	287641	0,95 €	273 258,95 €	
					de 1 000 à	1,08 €	1,04 €	1,01 €	0,98 €	0,95 €				
					à partir de	1,01 €	0,91 €	0,81 €	0,70 €	0,60 €				
SIAEP CHEMERE	de 1 à 174 m3	0,87 €	0,87 €	23 619,00 €	de 1 à 1 000 m3	0,89 €	0,92 €	0,95 €	0,97 €	1,00 €	139665	0,60 €	83 799,00 €	
	au-delà de 174 m3	0,81 €	0,81 €		de 1 000 à 5 000 m3	0,84 €	0,87 €	0,89 €	0,92 €	0,95 €				
					à partir de 5 000 m3	0,77 €	0,73 €	0,68 €	0,64 €	0,60 €				
MESLAY	de 1 à 4000 m3	0,86 €	0,86 €	182 919,00 €	de 1 à 1 000 m3	0,89 €	0,92 €	0,94 €	0,97 €	1,00 €	3 abonnés			
	au-delà de 4000 m3	0,57 €	0,57 €		de 1 000 à 5 000 m3	0,88 €	0,90 €	0,91 €	0,93 €	0,95 €				
					à partir de 5 000 m3	0,58 €	0,58 €	0,59 €	0,59 €	0,60 €				
PREAUX	pas de tranche	0,83 €	0,83 €	12 292,00 €	de 1 à 1 000 m3	0,86 €	0,90 €	0,93 €	0,97 €	1,00 €				
					de 1 000 à 5 000 m3	0,85 €	0,88 €	0,90 €	0,93 €	0,95 €				
					à partir de 5 000 m3	0,78 €	0,74 €	0,69 €	0,65 €	0,60 €				
Recette 2018				671 230,00 €	Contribution totale de: 7,09%					789060	Recette 2022		718 811,95 €	

## 2 - Régie EAU

### - Consommation - Evolution et harmonisation des tarifs -

EAU EN REGIE CONSOMMATION														
TARIFS HT (TVA 5,5 %)														
		2017	2018							2019	2020	2021	2022	2023
TARIF AU M3				TOTAL €	Nouvelle Tranche									
PAR TRANCHE EN M3														
SIAEP MESLAY OUEST LA CROPTÉ	de 1 à 1000 m3	0,93 €	0,93 €	351 604,00 €	de 1 à	0,95 €	0,96 €	0,97 €	0,99 €	1,00 €				
	de 1001 à 2000 m3	0,89 €	0,90 €		de 1 000 à	0,91 €	0,92 €	0,93 €	0,94 €	0,95 €				
	à partir de 2001 m3	0,86 €	0,87 €		à partir de	0,81 €	0,76 €	0,71 €	0,65 €	0,60 €				
SIAEP COSSE	pas de tranche	1,118 €	1,118 €	100 796,00 €	de 1 à	1,09 €	1,07 €	1,05 €	1,02 €	1,00 €				
					de 1 000 à	1,08 €	1,04 €	1,01 €	0,98 €	0,95 €				
					à partir de	1,01 €	0,91 €	0,81 €	0,70 €	0,60 €				
SIAEP CHEMERE	de 1 à 174 m3	0,87 €	0,87 €	23 619,00 €	de 1 à 1 000 m3	0,89 €	0,92 €	0,95 €	0,97 €	1,00 €				
	au-delà de 174 m3	0,81 €	0,81 €		de 1 000 à 5 000 m3	0,84 €	0,87 €	0,89 €	0,92 €	0,95 €				
					à partir de 5 000 m3	0,77 €	0,73 €	0,68 €	0,64 €	0,60 €				
MESLAY	de 1 à 4000 m3	0,86 €	0,86 €	182 919,00 €	de 1 à 1 000 m3	0,89 €	0,92 €	0,94 €	0,97 €	1,00 €				
	au-delà de 4000 m3	0,57 €	0,57 €		de 1 000 à 5 000 m3	0,88 €	0,90 €	0,91 €	0,93 €	0,95 €				
					à partir de 5 000 m3	0,58 €	0,58 €	0,59 €	0,59 €	0,60 €				
PREAUX	pas de tranche	0,83 €	0,83 €	12 292,00 €	de 1 à 1 000 m3	0,86 €	0,90 €	0,93 €	0,97 €	1,00 €				
					de 1 000 à 5 000 m3	0,85 €	0,88 €	0,90 €	0,93 €	0,95 €				
					à partir de 5 000 m3	0,78 €	0,74 €	0,69 €	0,65 €	0,60 €				

## 2 - Régie EAU

### - Consommation – Evolution et harmonisation des tarifs -

1er Janvier 2023			
PAR TRANCHE EN M3			
	Nbre	Tarifs	Total
de 1 à 1 000 m3	361754	1,00 €	361 754,00 €
de 1 000 à 5 000 m3	287641	0,95 €	273 258,95 €
à partir de 5 000 m3	139665	0,60 €	83 799,00 €
3 abonnés			
	789060		
	Recette 2022		718 811,95 €

### - Facture 120 m<sup>3</sup> – Evolution et harmonisation des tarifs -

EAU FACTURE 120 M3 HT (Tva 5,5%)

	2018			
	Abonnement	Conso (120 m3)	Contribution	TOTAL HT
MESLAY OUEST	65,20 €	111,60 €	Red pollution:0,30€/M3 Fonds dép: 0,2802€/m3 Red Prélvt ressource: 0,045 €/m3	75,02 € 251,82 €
COSSE EN CHAMPAGNE	63,97 €	134,16 €	Red pollution:0,30€/M3 Fonds dép: 0,2802€/m3 Red Prélvt ressource: 0,00 €/m3	69,62 € 267,75 €
CHEMERE LE ROI	64,00 €	104,40 €	Red pollution:0,30€/M3 Fonds dép: 0,2802€/m3 Red Prélvt ressource: 0,00€/m3	69,62 € 238,02 €
MESLAY DU MAINE	48,00 €	103,20 €	Red pollution:0,30€/M3 Fonds dép: 0,2802€/m3 Red Prélvt ressource: 0,045 €/m3	75,02 € 226,22 €
PREAUX	50,00 €	99,60 €	Red pollution:0,30€/M3 Fonds dép: 0,2802€/m3 Red Prélvt ressource: 0,0345 €/m3	73,76 € 223,36 €

- Le Conseil d'exploitation propose d'harmoniser les tarifs à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- \* avec un abonnement à 66 € (diam 15/20/30) et 90 € (diam ≥40)
- Et de créer 3 tranches de consommations:
  - -De 0 à 1000 m<sup>3</sup> : 1,00 €
  - -De 1001 à 5000 m<sup>3</sup> : 0,95 € et au-delà de 5001 m<sup>3</sup> : 0,60 €
- Le Conseil d'exploitation propose également d'uniformiser le tarif de la redevance
- Prélèvement sur la ressource à 0,045 € le m<sup>3</sup>

## 2 - Régie EAU

**- Synthèse  
 Investissement  
 - Estimation du  
 réalisé 2018 -**

EAU REGIE SYNTHESE INVESTISSEMENT ESTIMATION DU REALISE 2018						
Art	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	Restes à réaliser	
D001		Déficit reporté N-1	- €			- €
1641		Emprunts	61 588,76 €			61 588,76 €
13911		Amortissement des subventions	63 692,80 €			63 692,80 €
020		Dépenses imprévues	- €			- €
D041			87 370,00 €			87 370,00 €
						- €
RO01		Excédent d'investissement reporté		769 192,22 €		769 192,22 €
1641		Emprunts		- €		- €
021		Virement de la section de fonctionnement		- €		- €
041				87 370,00 €		87 370,00 €
28		Amortissements		313 773,75 €		313 773,75 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>212 651,56 €</b>	<b>1 170 335,97 €</b>		<b>957 884,41 €</b>
	100	Equipement service Eau logiciel INCOM	15 354,20 €	- €		15 354,20 €
	100	Véhicule	3 500,00 €	- €		3 500,00 €
	100	Equipement service Eau	10 471,28 €	- €		10 471,28 €
	100	Matériel (tronçonneuse)	2 961,20 €	904,00 €		2 057,20 €
	101	Rénov réseau AEP rue Tanquerel et Bd Providence Meslay	115 577,74 €	- €		115 577,74 €
		R2seau eau potable Place de la Poste Meslay	- €	4 656,00 €		4 656,00 €
	103	Achat compteurs Eau SIAEP Meslay Ouest	- €	- €		- €
	104	Travaux station pompage et Château d'eau Meslay Ouest	13 925,00 €	5 243,01 €		8 681,99 €
	105	Réha Château Eau Villiers Meslay Ouest	148 794,28 €	41 795,00 €		106 999,28 €
	105	Travaux réseau Meslay Ouest	179 230,71 €	93 887,66 €		85 343,05 €
	106	Interconnexion Entrammes Meslay Ouest	3 683,25 €	64 953,72 €		61 270,47 €
	107	Extension bureau Eau/Assai Atelier technique (70 %)	733,22 €	0		733,22 €
2111		Achat terrain BAC Moulin de Rousson Saulges	101 544,00 €	- €		101 544,00 €
	109	Station de pompage Juigné Maisoncelles	9 475,00 €	- €		9 475,00 €
	110	Débitmètre VEG	7 500,00 €	496,00 €		7 004,00 €
						- €
						- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>612 749,88 €</b>	<b>211 935,39 €</b>		<b>400 814,49 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>825 401,44 €</b>	<b>1 382 271,36 €</b>		<b>556 869,92 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			<b>385 964,07 €</b>	<b>144 157,00 €</b>		<b>221 827,07 €</b>

EAU REGIE SYNTHESE INVESTISSEMENT Estimation du BP 2019						
Art	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN	
D001		Déficit reporté N-1	- €			- €
1641		Emprunts	45 000,00 €			45 000,00 €
13911		Amortissement des subventions	65 000,00 €			65 000,00 €
020		Dépenses imprévues	- €			- €
D041			- €			- €
						- €
RO01		Excédent d'investissement reporté		556 869,92 €		556 869,92 €
1641		Emprunts		- €		- €
021		Virement de la section de fonctionnement		- €		- €
041						- €
28		Amortissements		330 000,00 €		330 000,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>110 000,00 €</b>	<b>886 869,92 €</b>		<b>776 869,92 €</b>
	100	Equipement service Eau logiciel INCOM	29 260,80 €	- €		29 260,80 €
	100	Véhicule	- €	- €		- €
	100	Equipement service Eau	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
	100	Matériel (tronçonneuse)	3 100,00 €	- €		3 100,00 €
	101	Rénov réseau AEP rue Tanquerel et Bd Providence Meslay	2 058,26 €	25 051,00 €		22 992,74 €
	102	Création branchement AEP 19 rue Chevreul Meslay	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
	103	Achat compteurs Eau Radio relève	80 000,00 €	- €		80 000,00 €
	104	Travaux station pompage et Château d'eau Meslay Ouest	- €	- €		- €
	105	Réha Château Eau Villiers Meslay Ouest	1 205,72 €	- €		1 205,72 €
	105	Travaux réseau Meslay Ouest	9 279,29 €	- €		9 279,29 €
	106	Interconnexion Entrammes Meslay Ouest	- €	- €		- €
	107	Extension bureau Eau/Assai Atelier technique	25 000,00 €	0		25 000,00 €
	109	Station de pompage Juigné Maisoncelles Canalisations et puits	3 070,00 €	48 306,00 €		45 236,00 €
	110	Débitmètre VEG	- €	- €		- €
	111	Réhabilitation réseaux Rutilé	173 000,00 €	51 900,00 €		121 100,00 €
	114	Station Moulin de Rousson Saulges (filtres)	280 800,00 €	84 340,00 €		196 460,00 €
	115	Etudes faisabilité Interco Préaux et Travaux - Subv CD 53	60 000,00 €	27 000,00 €		33 000,00 €
	115	Interconnexion Préaux subv AE	- €	21 000,00 €		21 000,00 €
	116	Etudes faisabilité Interconnexion entre Moulin Rousson et Chéméré	- €	- €		- €
	117	Supervision SOFREL et débitmètre	28 000,00 €	9 800,00 €		18 200,00 €
	118	Travaux stations de la Bazouge et Préaux	- €	- €		- €
	119	Travaux réseaux divers réhabilitations 2019	25 000,00 €	7 500,00 €		17 500,00 €
		Travaux réseaux divers extension 2019	35 000,00 €	- €		35 000,00 €
		Réhabilitation captage Préaux le Plessis	65 000,00 €	19 500,00 €		45 500,00 €
		Renouvellement réseau Grande Rue Meslay	70 500,00 €	21 150,00 €		49 350,00 €
		pose débitmètres Château d'eau le Landereau Meslay-Buret	20 000,00 €	16 000,00 €		4 000,00 €
		Alimentation eau potable espace Multigénérationnel St Denis	6 000,00 €	6 000,00 €		- €
		Station Montavallon ajustement automate	7 000,00 €	- €		7 000,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>1 030 774,07 €</b>	<b>362 147,00 €</b>		<b>668 627,07 €</b>
<b>TOTAL L'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 140 774,07 €</b>	<b>1 249 016,92 €</b>		<b>108 242,85 €</b>

Le Conseil d'exploitation propose de valider les investissements projetés

## 2 - Régie EAU

### - Analyse des offres -

#### Objet : Mission d'ingénierie pour la réalisation du nouveau forage d'exploitation à Maisoncelles et décolmatage du forage à Meslay

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE MESLAY-GREZ

#### RAPPORT DE JUGEMENT DES OFFRES

##### 1- OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE UTILISEE

- Objet : MISSION D'INGÉNIÉRIE POUR LA RÉALISATION DU NOUVEAU FORAGE D'EXPLOITATION A MAISONCELLES ET DÉCOLMATAGE DU FORAGE A MESLAY DU MAINE
- Consultation de 11 entreprises : ANTEA GROUP, BURGEAP, CALLIGEE, LAURENT Alexandra, LITHOLOGIC, LOGHYDRO, PIVETTE Consultant, TERRANDIS, BOURGOIS, SAFEGE et 2LM en complément d'une annonce en ligne sur le site ADA (mise en ligne le 17 octobre).

##### 2- Réception des plis

- Date et heure limites de dépôt des offres : 7 novembre 2018 à 12H00
- Dépôts hors délai : sans objet
- Dépôts dans les délais : 2

N° Dépôt Date	Entreprise / Groupement Code Postal Ville
1 07/11/2018 9h09	ANTEA GROUP 44000 NANTES
2 31/10/2018 8h53	LITHOLOGIC 35510 CESSON-SEVIGNÉ

##### 3- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40%
2- Valeur technique appréciée à partir de la note méthodologique	60%

##### 4- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

➤ Analyse et classement par critère :

Analyse du critère "prix des prestations" :

CANDIDATS	Montant H.T. du devis estimatif	NOTE /10
ANTEA GROUP	29 970 €	6,1
LITHOLOGIC	18 300 €	10,0

Montant de l'estimation : 24 000 € HT

Analyse de la valeur technique :

CANDIDATS	Appréciation de la note méthodologique	NOTE /10
ANTEA GROUP	Note méthodologique conforme au CCTP mais certaines phases manquent de détails, en particulier pour le contrôle des résultats (nouveau forage de Juigné et décolmatage) et le diagnostic des ouvrages abandonnés à Montavallon. A noter la réalisation d'un DCE complet.	6
LITHOLOGIC	Note méthodologique conforme au CCTP avec des précisions méthodologiques sur le suivi et le contrôle des résultats concernant le nouveau forage de Juigné.	7

➤ Classement général multicritères :

CANDIDATS	PRIX		VALEUR TECHNIQUE		NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
	Note	Note pondérée (40%)	Note	Note pondérée (60%)		
ANTEA GROUP	6,1	2,44	6	3,6	6,04	2 <sup>ème</sup>
LITHOLOGIC	10,0	4,00	7	4,2	8,2	1 <sup>er</sup>

##### 5- CONCLUSION

L'offre de LITHOLOGIC est retenue pour un montant de 18 300 € HT.

**Le conseil d'exploitation propose de retenir l'offre de LITHOLOGIC.**

20

## 2 - Régie EAU

### - Analyse des offres -

#### Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des stations de production de potable de Saulges et de Préaux

#### RAPPORT DE JUGEMENT DES OFFRES

Marché passé selon la procédure  
adaptée ouverte

(article 27 décret du 25 mars 2016 n°2016-360)

##### 1- OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE UTILISEE

- Objet :  
Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des stations de production d'eau de Préaux.
- Procédure : adaptée.

##### 2- RÉCEPTION DES PLS

Dépôts dans les délais : 3.

À savoir :

1. Cabinet BOURGOIS, basé à BETTON (35),
2. Cabinet SAFEGE, basé à YVRÉ-L'ÉVÊQUE (72),
3. Cabinet IRH ingénieur conseil, basé à BEAUOUZÉ (49).

##### 3- CRITÈRES DE JUGEMENT

La sélection des candidatures et le jugement des offres ont été effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

###### a) Candidatures :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont la remise de l'ensemble des documents requis, les capacités professionnelles, les garanties et capacités techniques,

###### b) Offres :

Les critères retenus dans le règlement de consultation pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	Pondération (%)
1- Valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique	60
2- Prix des prestations	40

Le jugement des offres effectué par critère a donné lieu à une notation sur une échelle de 0 à 10.

### - Analyse des offres -

#### Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des stations de production de potable de Saulges et de Préaux

SAFEGE n'a pas intégré dans son offre l'établissement du dossier de déclaration au titre du rejet des eaux de lavage dans l'Erve. Cette prestation était demandée dans le cahier des charges, ce qui engendre une plus-value de 2 900 €, portant la proposition de ce candidat à 16 160 € HT.

IRH a intégré dans son offre l'établissement du dossier de déclaration au titre du rejet des eaux de lavage dans l'Erve.

La notation de prix est réévaluée selon le tableau suivant :

	NOTE	DIA	AVP	PRO	ACT	VISA	DET	AOR	taux rémunération	coût de l'opération
1. BOURGOIS	6,54	4 496,45 €	5 524,10 €	936,22 €	2 445,90 €	601,70 €	8 171,82 €	2 545,82 €	9,51%	24 722,00 €
2. SAFEGE	10,00	1 326,00 €	4 226,00 €	1 989,00 €	1 989,00 €	663,00 €	4 641,00 €	1 326,00 €	6,22%	16 160,00 €
3. IRH	7,31	4 420,00 €	3 315,00 €	2 210,00 €	2 210,00 €	1 105,00 €	7 735,00 €	1 105,00 €	8,50%	22 100,00 €

### - Analyse des offres -

#### Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des stations de production de potable de Saulges et de Préaux

c) Application des coefficients de pondération :

	Valeur technique (60 %)	Prix (40 %)	Note Finale/10	Position
1. BOURGOIS	5,70	2,62	8,316	3
2. SAFEGE	4,50	4,00	8,500	1
3. IRH	5,52	2,92	8,444	2

En conclusion, l'offre apparaissant comme étant la mieux disante selon les critères énumérés au règlement de la consultation est celle du cabinet SAFEGE.

**Le conseil d'exploitation propose de retenir l'offre de SAFEGE.**

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, et procédé au vote dont le résultat est le suivant :

- Votants : 31
- Abstention : 1
- Contre : 0
- Pour : 30
- Valide le maintien du tarif 2018 pour la part de la CCPMG 2019 pour les DSP avec Véolia (Bazougers) et la SAUR (Ballée).
- Valide la diminution de la part de la CCPMG 2019 pour la DSP avec STGS (Grez).
- Valide les investissements projetés pour les DSP ;
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des bureaux d'études pour la réhabilitation de la rue de la Briguetterie à Saint Brice (opération prévue au budget 2019).
- Valide les tarifs proposés et l'harmonisation des tarifs à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les abonnements et les tarifs de consommations par tranche. (Base tableau présenté au Conseil Communautaire).



- Décide d'uniformiser le tarif de la redevance prélèvement sur la ressource à 0.045€/m3.
- Valide les investissements projetés en régie.
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des bureaux d'études pour l'interconnexions de Préaux et la réhabilitation du réseau grande rue à Meslay du Maine (opérations prévues au budget 2019).
- Autorise le président ou le Vice-président à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation du réseau dans le centre bourg de Ruillé Froid Fonds (opération prévue au budget 2019)
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.
- Décide de retenir l'offre LITHOLOGIC pour la mission d'ingénierie pour la réalisation du nouveau forage à Maisoncelles et le décolmatage du forage de Meslay.
- Décide de retenir l'offre SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des stations de Saulges et Préaux.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°8 – Rapport du conseil d'exploitation Assainissement du 10 décembre 2018 – Tarifs 2019

Rapporteur ; LANDELLE Jean-Luc, Vice-président en charge de l'Assainissement du Pays de Meslay-Grez.

### Sommaire

#### 1. Assainissement DSP

- Synthèse fonctionnement - Estimation du réalisé 2018
- Tarifs révisés 2019
- Synthèse investissement - Estimation du réalisé 2018
- Synthèse investissement - Proposition investissement 2019

#### 2. Régie ASSAINISSEMENT

- Synthèse fonctionnement - Estimation du réalisé 2018
- Evolution et harmonisation des tarifs
- Proposition investissement 2019

#### 3. Questions Diverses

## I – Assainissement DSP

### - Synthèse fonctionnement - Estimation du réalisé 2018 -

#### ASSAINISSEMENT DSP SYNTHESE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Estimation du CA 2018	Projection 2019
011	Charges à caractère général	924,04 €	5 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	59,41 €	1 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	100,00 €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
042	Op ordre de transfert entre sections	8 150,00 €	8 150,00 €
043	Op ordre à l'intérieur de la section	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>9 133,45 €</b>	<b>14 250,00 €</b>
013	Atténuations de charges	- €	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	15 303,08 €	15 500,00
74	Subventions d'exploitation	- €	-
75	Autres produits de gestion courante	- €	-
76	Produits financiers	- €	-
77	Produits exceptionnels	- €	-
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	- €	-
042	Op d'ordre de transfert entre sections	2 960,00 €	2 960,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.	-	-
002	Excédent antérieur reporté Fonc	17 538,32 €	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>35 801,40 €</b>	<b>18 460,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 667,95 €</b>	<b>4 210,00</b>

- Le Conseil d'exploitation prend acte des écritures budgétaires projetées

assainissement

## I – Assainissement DSP

### - Tarifs révisés 2019 -

#### TARIF ASSAINISSEMENT DSP 2019

	Abonnement			Consommation/m3			Contribution/m3	Modernisation/m3	Total/ m3	facture 120M3
	Part délégataire	Part Ccpmg	Total	Part délégataire	Part Ccpmg	Total				
DSP BAZOUGERS VEOLIA	12,55 €	8,50 €	21,050 €	0,94 €	0,47 €	1,41 €	0,30 €	0,18 €	1,89 €	247,25 €

- Le Conseil d'exploitation propose de conserver le tarif 2018 pour la part CCPMG pour l'année 2019.

## I – Assainissement DSP

### - Synthèse investissement - Estimation du réalisé 2018 -

ASSAINISSEMENT DSP SYNTHESE INVESTISSEMENT ESTIMATION DU Réalisé 2018					
Art	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN
001		Déficit reporté N-1	8 864,35		- 8 864,35
13911		Amortissement des subventions	2 960,00		- 2 960,00
020		Dépenses imprévues	-		-
001		Excédent d'investissement reporté	-		-
021		Virement de la section de fonctionnement	-	- €	-
281311		Amortissements		8 150,00	8 150,00
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>11 824,35</b>	<b>8 150,00</b>	<b>- 3 674,35</b>
	400	Equipement service Assai DSP	-		-
	401	Diagnostic Bazougers	-		-
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>11 824,35</b>	<b>8 150,00</b>	<b>- 3 674,35</b>

ASSAINISSEMENT DSP SYNTHESE INVESTISSEMENT ESTIMATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019					
Art	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN
001		Déficit reporté N-1	3 674,35		- 3 674,35
13911		Amortissement des subventions	2 960,00		- 2 960,00
020		Dépenses imprévues	-		-
001		Excédent d'investissement reporté	-		-
021		Virement de la section de fonctionnement	-	- €	-
281311		Amortissements		8 150,00	8 150,00
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>6 634,35</b>	<b>8 150,00</b>	<b>1 515,65</b>
	400	Equipement service Assai DSP	-		-
	401	Diagnostic Bazougers	-		-
		Etude optimisation STEP de Bazougers	7 000,00	2 100,00 €	- 4 900,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>7 000,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>- 4 900,00</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>13 634,35</b>	<b>10 250,00</b>	<b>- 3 384,35</b>

- Le Conseil d'exploitation propose de valider les investissements projetés.

## assainissement II – Régie Assainissement

### - Synthèse fonctionnement - Estimation du réalisé 2018 -

#### ASSAINISSEMENT REGIE SYNTHESE DE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Estimation du CA 2018	Projection 2019	
011	Charges à caractère général	149 746,74 €	247 125,00 €	curage boues, diag ass, études valorisation
012	Charges de personnel, frais assimilés	156 366,41 €	158 000,00 €	
014	Atténuations de produits	4 856,00 €	44 000,00 €	redevance modernisation Agence Eau
65	Autres charges de gestion courante	14 351,43 €	22 000,00 €	
66	Charges financières	74 361,47 €	71 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	380,09 €	500,00 €	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	2 110,00 €	2 110,00 €	
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	- €		
022	Dépenses imprévues	- €		
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>402 172,14 €</b>	<b>544 735,00 €</b>	
042	Op ordre de transfert entre sections	294 017,39 €	294 017,39 €	
043	Op ordre à l'intérieur de la section			
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>294 017,39 €</b>	<b>294 017,39 €</b>	
D002	Déficit de fonctionnement reporté			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>696 189,53 €</b>	<b>838 752,39 €</b>	
013	Atténuations de charges	- €		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	508 241,88 €	492 900,00 €	présenté sans augmentation
74	Subventions d'exploitation	4 345,00 €	60 265,00 €	subventions diag, valorisation boues
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	571,80 €	500,00 €	
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations			
	<b>TOTAL DES RECETTES RELLES</b>	<b>513 158,68 €</b>	<b>553 665,00 €</b>	
042	Op d'ordre de transfert entre sections	163 732,50 €	163 732,50 €	
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>163 732,50 €</b>	<b>163 732,50 €</b>	
R002	Excédent de fonctionnement reporté	100 888,09 €		présenté sans les reports
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>777 779,27 €</b>	<b>717 397,50 €</b>	
			- €	
	<b>RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 986,54 €</b>	<b>8 930,00 €</b>	
	<b>RESULTAT CUMULE AVEC REPORTS</b>	<b>81 589,74 €</b>	<b>- 121 354,89 €</b>	

- **Le Conseil d'exploitation prend acte des écritures budgétaires projetées.**

## - Synthèse investissement - Estimation du réalisé 2018 -

ASSAINISSEMENT REGIE SYNTHESE INVESTISSEMENT Estimation du réalisé 2018					
Art	opérations	Libellé	Dépenses	Recettes	Bilan
001		Déficit reporté N-1			0,00 €
16		Remboursement de la dette	132 227,30 €		-132 227,30 €
1391		Amortissement des subventions	163 732,50 €		-163 732,50 €
13141		Provision sur subvention à percevoir sur paiement 2017			0,00 €
020		Dépenses imprévues			0,00 €
001		Excédent d'investissement reporté		30 323,33 €	30 323,33 €
021		Virement de la section de fonctionnement			0,00 €
1641		Emprunts		1 045,55 €	1 045,55 €
28		Amortissements		292 971,84 €	292 971,84 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>295 959,80 €</b>	<b>333 340,72 €</b>	<b>37 380,92 €</b>
	200	Equipement service Assainissement (logiciel)	5 534,35 €	0,00 €	-5 534,35 €
	200	Equipement service Assainissement (informatique)	3 711,92 €	0,00 €	-3 711,92 €
	200	Equipement serv Assai (kärcher eau chaude+pompe)	6 753,00 €	0,00 €	-6 753,00 €
	201	Réfection réseau EP au parc des sports Meslay	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	202	Fourn et pose pompe Salmson STEP Meslay	2 193,03 €	0,00 €	-2 193,03 €
	203	Construction station épuration Bouère	273 893,01 €	123 828,00 €	-150 065,01 €
	204	Réseaux assainissement Bouère	9,61 €	0,00 €	-9,61 €
	205	Etude diagnostic système Assai collectif St Denis			0,00 €
	206	Etude diagnostic système Assai collectif Ruillé			0,00 €
	207	Etude diagnostic Assai collectif La Bazouge			0,00 €
	209	Fin des travaux Esplanade des Gds Jardins Meslay	0,00 €	4 878,00 €	-4 878,00 €
	212	Réhabilitation du réseau unitaire St Denis	0,00 €		0,00 €
	213	Extension bureau Eau/Assai Atelier technique (30 %)	314,23 €		-314,23 €
		<u>Extension réseau</u>	3 290,00 €		-3 290,00 €
					0,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>295 699,15 €</b>	<b>128 706,00 €</b>	<b>-166 993,15 €</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>591 658,95 €</b>	<b>462 046,72 €</b>	<b>-129 612,23 €</b>
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER</b>			<b>162 775,64 €</b>	<b>255 662,00 €</b>	<b>92 886,36 €</b>

## - Synthèse investissement – Budget primitif 2019 estimé

ASSAINISSEMENT REGIE SYNTHESE INVESTISSEMENT Estimation du BP 2019					
Imputation	opérations	Libellé	Dépenses	Recettes	Bilan
001		Déficit reporté N-1	129 612,23		- 129 612,23
16		Remboursement de la dette	137 000,00		- 137 000,00
1391		Amortissement des subventions	163 732,50		- 163 732,50
13141		Provision sur subvention à percevoir sur paiement 2017	130 000,00		- 130 000,00
020		Dépenses imprévues			-
001		Excédent d'investissement reporté			-
021		Virement de la section de fonctionnement			-
1641		Emprunts			-
28		Amortissements		292 971,84	292 971,84
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>560 344,73</b>	<b>292 971,84</b>	<b>- 267 372,89</b>
	200	Equipement service Assainissement (logiciel)	7 465,65	- €	- 7 465,65
	200	Equipement service Assainissement (informatique)	-	- €	-
	200	Equipement service Assainissement (kärcher eau chaude+pompe)	-	- €	-
	201	Réfection réseau EP au parc des sports Meslay	-	- €	-
	202	Fourniture et pose pompe Salmson Station Epuration Meslay	-	- €	-
	203	Construction station épuration Bouère	4 106,99	168 732,00	164 625,01
	204	Réseaux assainissement Bouère	21 203,00	86 930,00	65 727,00
	205	Etude diagnostic système Assai collectif St Denis			-
	206	Etude diagnostic système Assai collectif Ruillé			-
	207	Etude diagnostic système Assai collectif La Bazouge			-
	209	Fin des travaux Esplanade des Gds Jardins Meslay	-		-
	212	Réhabilitation du réseau unitaire St Denis	-		-
	213	Extension bureau Eau/Assai Atelier technique (30 %)	-		-
		<u>Extension réseau</u>	15 000,00		- 15 000,00
		<u>réhabilitation réseau</u>	25 000,00	7 500,00	- 17 500,00
		<u>Renouvellement réseau Centre bourg Ruillé</u>	27 000,00	18 900,00	- 8 100,00
		<u>Séparatif réseau St Denis rue de Paradis</u>	44 000,00	30 800,00	- 13 200,00
		<u>séparatif réseau St Denis (200 000 et subv 140 000)</u>	-	-	-
		<u>BE valorisation boues St Charles le Buret</u>	-	-	-
		<u>BE valorisation boues Coscé Arquenay</u>	-	-	-
		<u>renouvellement pompes de relevage 5 unités</u>	30 000,00	9 000,00	- 21 000,00
		<u>supervision télégestion</u>	12 000,00	3 600,00	- 8 400,00
		<u>extension réseau Bouère rue Boris Vian</u>	21 000,00		- 21 000,00
					-
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>206 775,64</b>	<b>325 462,00</b>	<b>118 686,36</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>767 120,37</b>	<b>618 433,84</b>	<b>- 148 686,53</b>
<b>DONT RESTES A REALISER</b>			<b>162 775,64 €</b>	<b>255 662,00 €</b>	

- Le Conseil d'exploitation propose de valider les investissements projetés.

ASSAINISSEMENT Abonnement														
TARIFS HT (TVA 10 %)													2026	
		2017	2019		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	ABONNT ANNUEL	TOTAL recette
		ABONNT ANNUEL	ABONNT ANNUEL	nbre										
SIAEP MESLAY DUE ET LA CROIFTE	ARGENAY	60,00	60,00	167	10 222,00 €	61,99 €	63,75 €	65,63 €	67,50 €	69,39 €	71,25 €	73,13 €	75,00 €	12 929,00 €
	LA CROIFTE	75,00	75,00	50	4 200,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	4 200,00 €
	LA BAZOUZE DE CHEMERE	33,64	33,64	120	4 036,80 €	39,91 €	41,98 €	44,15 €	46,32 €	48,49 €	50,66 €	52,83 €	55,00 €	9 750,00 €
	LEBURET	47,28	47,28	70	3 987,60 €	50,75 €	54,21 €	57,68 €	61,14 €	64,61 €	68,07 €	71,54 €	75,00 €	5 850,00 €
	LE BIGNON DU MAINE	302,57	382,87	80	6 172,20 €	39,59 €	39,50 €	32,42 €	88,94 €	85,45 €	81,97 €	78,48 €	75,00 €	4 900,00 €
	MAISONCELLES DU MAINE	47,30	48,75	135	6 485,25 €	52,05 €	55,51 €	58,97 €	62,43 €	65,89 €	69,34 €	72,80 €	75,00 €	8 990,00 €
	VILLE FROID FONDS	45,48	45,48	134	5 182,44 €	49,15 €	52,85 €	56,54 €	60,23 €	63,92 €	67,62 €	71,31 €	75,00 €	8 979,00 €
	ST CHARLES LA FORET	0,00	0,00	40	- €	40,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	3 279,00 €
	ST DENIS DU MAINE	40,00	40,00	127	5 080,00 €	44,39 €	48,75 €	53,13 €	57,50 €	61,89 €	66,25 €	70,63 €	75,00 €	10 275,00 €
	VILLERS CHARLEMANNE	48,00	48,00	200	10 800,00 €	51,39 €	54,75 €	58,13 €	61,50 €	64,89 €	68,25 €	71,63 €	75,00 €	15 250,00 €
SIAEP COISE	COISE EN CHAMPAGNE	90,00	90,00	84	7 560,00 €	86,13 €	86,25 €	84,58 €	82,50 €	80,65 €	78,75 €	76,88 €	75,00 €	6 300,00 €
	SPINELUX LE SEGUIN VAL D'OURMERE	80,00	80,00	85	6 800,00 €	79,58 €	78,75 €	78,13 €	77,50 €	76,88 €	76,25 €	75,63 €	75,00 €	6 279,00 €
	BAARNES	34,55	34,55	22	1 020,00 €	39,61 €	44,64 €	49,72 €	54,78 €	59,83 €	64,89 €	69,94 €	75,00 €	2 400,00 €
SIAEP CHARENTAIS	CHARENTAIS LE ROI	77,00	77,00	142	10 934,00 €	76,75 €	76,50 €	76,25 €	76,00 €	75,75 €	75,50 €	75,25 €	75,00 €	10 850,00 €
	MESLAY DU MAINE	Par tranche												
MESLAY Du Maine	1 à 25 m3													
	26 à 50 m3													
	51 à 75 m3	48,00	48,00	1383	66384,00 €	51,39 €	54,75 €	58,13 €	61,50 €	64,89 €	68,25 €	71,63 €	75,00 €	102 725,00 €
	76 à 100 m3													
	101 à 125 m3													
126 et plus														
PREAUX	PREAUX	75,46	75,46	26	1 202,96 €	76,40 €	76,35 €	76,29 €	76,23 €	76,17 €	76,12 €	76,06 €	75,00 €	1 200,00 €
	GREZ EN BOURGNE	67,44	67,44	200	13 488,00 €	69,39 €	69,33 €	70,28 €	71,23 €	72,17 €	73,11 €	74,05 €	75,00 €	22 500,00 €
SIAEP GREZ STGE	BOURNE	26,73	26,73	200	7 146,00 €	40,64 €	45,55 €	50,46 €	55,37 €	60,27 €	65,18 €	70,09 €	75,00 €	15 000,00 €
	ST GEORGES	74,55	74,55	154	14 462,70 €	74,61 €	74,66 €	74,72 €	74,78 €	74,83 €	74,89 €	74,94 €	75,00 €	14 500,00 €
SIAEP BALLEE SAUR	BEAUMONT PIED DE BOUL	74,55	74,55	29	2 902,45 €	74,61 €	74,66 €	74,72 €	74,78 €	74,83 €	74,89 €	74,94 €	75,00 €	2 902,00 €
	ST LOUP DU DORAT	74,55	74,55	152	9 940,60 €	74,61 €	74,66 €	74,72 €	74,78 €	74,83 €	74,89 €	74,94 €	75,00 €	9 902,00 €
	BALLEE VAL DU MAINE	68,50	68,50	282	19 755,00 €	67,56 €	68,63 €	69,69 €	70,75 €	71,81 €	72,88 €	73,94 €	75,00 €	21 150,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>226 212,14 €</b>	Augmentation sur 8 ans : 36%							<b>TOTAL</b>	<b>307 425,00 €</b>

157 741,87 €

3

ASSAINISSEMENT Consommation														
TARIFS HT (TVA 10 %)													2026	
		2017	2019		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TARIF AU M3	TOTAL recette
		TARIF AU M3	TARIF AU M3	Cons										
SIAEP MESLAY DUE ET LA CROIFTE	ARGENAY	1,00	1,00	13 055	13 055,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	13 055,00 €
	LA CROIFTE	0,95	0,95	3 400	3 220,00 €	0,96 €	0,96 €	0,97 €	0,98 €	0,98 €	0,99 €	0,99 €	1,00 €	3 600,00 €
	LA BAZOUZE DE CHEMERE	0,55	0,55	12 780	6 971,35 €	0,69 €	0,69 €	0,72 €	0,77 €	0,83 €	0,89 €	0,94 €	1,00 €	12 798,00 €
	LEBURET	0,682	0,682	4 951	3 362,48 €	0,72 €	0,76 €	0,80 €	0,84 €	0,88 €	0,92 €	0,96 €	1,00 €	4 902,00 €
	LE BIGNON DU MAINE	1,28	1,28	4 500	5 760,00 €	1,25 €	1,21 €	1,18 €	1,14 €	1,11 €	1,07 €	1,04 €	1,00 €	4 500,00 €
	MAISONCELLES DU MAINE	0,61	0,62	10 844	6 723,24 €	0,67 €	0,72 €	0,76 €	0,81 €	0,86 €	0,91 €	0,95 €	1,00 €	10 842,00 €
	VILLE FROID FONDS	0,482	0,482	10 040	4 827,28 €	0,72 €	0,76 €	0,80 €	0,84 €	0,88 €	0,92 €	0,96 €	1,00 €	10 040,00 €
	ST CHARLES LA FORET	0,64	0,64	4 200	2 784,00 €	0,69 €	0,73 €	0,78 €	0,82 €	0,87 €	0,91 €	0,96 €	1,00 €	4 200,00 €
	ST DENIS DU MAINE	0,50	0,50	13 590	6 795,00 €	0,56 €	0,65 €	0,69 €	0,75 €	0,81 €	0,86 €	0,91 €	1,00 €	13 590,00 €
	VILLERS CHARLEMANNE	0,67	0,67	28 140	18 891,80 €	0,79 €	0,75 €	0,79 €	0,84 €	0,88 €	0,92 €	0,96 €	1,00 €	28 140,00 €
SIAEP COISE	COISE EN CHAMPAGNE	1,20	1,20	5 080	6 096,00 €	1,18 €	1,25 €	1,13 €	1,10 €	1,08 €	1,06 €	1,04 €	1,00 €	5 080,00 €
	SPINELUX LE SEGUIN VAL D'OURMERE	1,00	1,00	5 200	5 200,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	5 200,00 €
	BAARNES	0,455	0,455	2 220	1 002,30 €	0,52 €	0,59 €	0,64 €	0,70 €	0,76 €	0,82 €	0,88 €	1,00 €	2 220,00 €
SIAEP CHARENTAIS	CHARENTAIS LE ROI	1,00	1,00	7 806	7 806,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	7 806,00 €
	MESLAY DU MAINE	Par tranche												
MESLAY Du Maine	1 à 25 m3	0,22	0,22			0,32 €	0,42 €	0,53 €	0,64 €	0,71 €	0,81 €	0,90 €	1,00 €	
	26 à 50 m3	0,72	0,72			0,78 €	0,79 €	0,83 €	0,86 €	0,90 €	0,95 €	0,97 €	1,00 €	
	51 à 75 m3	0,89	0,89	500 574	44 813,09 €	0,90 €	0,92 €	0,93 €	0,95 €	0,96 €	0,97 €	0,99 €	1,00 €	
	76 à 100 m3	0,97	0,97			0,97 €	0,98 €	0,98 €	0,99 €	0,99 €	0,99 €	1,00 €	1,00 €	100 970,00 €
	101 à 125 m3	1,02	1,02			1,02 €	1,02 €	1,00 €	1,01 €	1,01 €	1,01 €	1,00 €	1,00 €	
126 et plus	1,14	1,14			1,14 €	1,12 €	1,10 €	1,09 €	1,08 €	1,06 €	1,04 €	1,00 €		
PREAUX	PREAUX	0,355	0,355	3 770	1 338,35 €	0,36 €	0,37 €	0,37 €	0,36 €	0,36 €	0,35 €	0,35 €	1,00 €	870,00 €
	GREZ EN BOURGNE	0,90	0,90	15 000	13 500,00 €	0,90 €	0,90 €	0,94 €	0,95 €	0,96 €	0,96 €	0,99 €	1,00 €	25 000,00 €
SIAEP GREZ STGE	BOURNE	1,27	1,27	14 000	17 878,00 €	1,29 €	1,25 €	1,20 €	1,16 €	1,12 €	1,08 €	1,04 €	1,00 €	14 000,00 €
	ST GEORGES	1,00	1,00	12 951	12 951,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	12 951,00 €
SIAEP BALLEE SAUR	BEAUMONT PIED DE BOUL	1,00	1,00	2 860	2 860,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2 860,00 €
	ST LOUP DU DORAT	1,00	1,00	6 124	6 124,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	6 124,00 €
	BALLEE VAL DU MAINE	0,974	0,974	12 000	10 744,00 €	0,98 €	0,98 €	0,98 €	0,99 €	0,99 €	0,99 €	1,00 €	1,00 €	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>222 819,71 €</b>	Augmentation sur 8 ans : 29%							<b>TOTAL</b>	<b>287 444,00 €</b>

227 722,90 €

4



	2018			TOTAL HT
	Abonnement	Conso (120m3)	Contribution (1,80€/m3)	
SURQUENAY	66,00 €	120,00 €	21,60 €	207,60 €
LA CRICQUE	75,00 €	120,00 €	21,60 €	216,60 €
LA BAZOUË DE CHENNIÈRE	24,64 €	80,82 €	14,55 €	120,01 €
LE BUNET	47,28 €	81,82 €	14,73 €	143,83 €
LE BIGNON DU MAINE	102,87 €	120,00 €	21,60 €	244,47 €
MAISONCELLES DU MAINE	48,75 €	78,02 €	14,04 €	130,81 €
PAULLEFROID-FONDOS	45,46 €	81,82 €	14,73 €	141,91 €
ST CHARLES LA FORÊT	- €	75,00 €	13,50 €	88,50 €
ST DENIS DU MAINE	40,00 €	60,00 €	10,80 €	110,80 €
VILLIERS CHARLEMOINE	88,00 €	80,40 €	14,47 €	182,87 €
COSSE EN CHAMPAGNE	96,00 €	144,00 €	25,92 €	375,92 €
PRINCEUX LE SECURI VAL DU MAINE	86,00 €	120,00 €	21,60 €	227,60 €
MAINES	34,55 €	54,00 €	9,72 €	98,27 €
CHENNIÈRE LE ROI	77,00 €	120,00 €	21,60 €	218,60 €
MESLAY DU MAINE	88,00 €	90,00 €	16,20 €	194,20 €
PRÉVAL	75,46 €	120,00 €	21,60 €	217,06 €
BRIZ EN BOULÈRE	67,44 €	108,00 €	19,44 €	194,88 €
BOULÈRE	35,75 €	108,24 €	19,48 €	164,47 €
ST BRICE	74,35 €	120,00 €	21,60 €	215,95 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF	74,35 €	120,00 €	21,60 €	215,95 €
ST LOUP DU DORAT	74,35 €	120,00 €	21,60 €	215,95 €
SALLEVAL DU MAINE	66,50 €	120,00 €	21,60 €	208,10 €

Abonnement	Conso (120m3)	Contribution (1,80€/m3)	2026		Rapport Abon/Taxe
			TOTAL HT	TOTAL TTC	
75,00 €	120,00 €	21,60 €	216,60 €	238,26 €	34,620%

	Résultat Régie Assainissement			
	2018	2019	2020	Différence
ABONNEMENT	226 232,34 €	227 741,67 €	307 425,00 €	35,901%
CONSUMATION	221 623,71 €	227 722,51 €	287 444,00 €	29,060%
TOTAL	446 933,85 €	455 464,18 €	594 869,00 €	32,479%

Une communication adaptée sera opérée envers les abonnés sur l'évolution des tarifs.  
Le Conseil d'exploitation propose d'harmoniser les tarifs sur 8 ans sur un abonnement à 75€ et 1€ le m3 consommation à terme.

### III – Questions diverses

- Monsieur HUBERT s'interroge sur la mise en œuvre des contrôles périodiques des 10 ans des assainissements non-collectifs.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Jacky Chauveau alerte sur les différentes augmentations proposées qui vont engendrer une baisse du pouvoir d'achat des citoyens. Il serait peut-être utile de trouver une solution intermédiaire en allongeant la période de lissage par exemple.
- Jean Pierre Olivier estime qu'il est important d'harmoniser et propose que l'équilibre entre l'augmentation de l'abonnement et l'augmentation du prix du m3 soit inversé.
- Jean Claude Bréhin rappelle que le conseil communautaire a pris la décision en 2017 de transférer les services assainissement communaux sans en transférer les excédents, excepté pour les services assainissement déjà de compétence communautaire (St Brice-St Loup-Beaumont Pied de Bœuf). Les augmentations projetées tiennent évidemment compte de cette décision qui provoque sans aucun doute un besoin de financement plus important que si ces excédents avaient été transférés.
- Le Président précise qu'il est effectivement important d'avoir une lecture la plus juste possible de la gestion des services réalisée par la communauté de communes en ayant un regard objectif sur les décisions prises et leurs conséquences. Il rappelle qu'une des raisons qui avait

amené le conseil à prendre cette décision de non transfert des excédents était que ces excédents venaient d'horizons différents avec des modes de gestions différents qui ne prenaient pas toujours en compte les mêmes éléments (renouvellements de réseaux, coût du personnel de gestion, absence de budget annexe dédié ...). Il rappelle que ce transfert a été couplé à la mise en place d'une gestion dite de proximité confiée aux agents techniques communaux avec une mise à disposition ce ci représentant 2.9 ETP sur les 22 communes (84 000€).

- Compte tenu des échanges, le président propose :
  - o De prendre en compte les besoins de renouvellement des réseaux,
  - o De convenir que le lissage de l'harmonisation se fera sur 8 ans,
  - o De modifier les équilibres entre l'augmentation des abonnements et celle du prix au m3 et partir du principe que, au bout de ces 8 années, la part abonnement d'une facture de 120m3 soit proche de 30% de la facture globale de l'utilisateur en gardant l'objectif fixé de recettes globales en 2026.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Valide le maintien des tarifs 2018 en DSP pour la part CCPMG en 2019.
- Valide les investissements projetés en DSP.
- Décide d'harmoniser les tarifs sur 8 ans pour les tarifs régie.
- Valide les tarifs régie proposés à partir de 2019, au vu de la proposition du Président soit :



ASSAINISSEMENT Abonnement														
TARIFS HT (TVA 10 %)														
		2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
		ABONNEMENT ANNUEL	ABONNEMENT ANNUEL	m3/m	TOTAL									
SIAPP	ARQUENAY	60,00	60,00	167	10 020,00 €	60,63 €	61,25 €	61,88 €	62,50 €	63,13 €	63,75 €	64,38 €	65,00 €	
	LA CROÏTE	75,00	75,00	56	4 200,00 €	73,75 €	72,50 €	71,25 €	70,00 €	68,75 €	67,50 €	66,25 €	65,00 €	
	LA BAZOUÏE DE CHEVREUSE	33,64	33,64	130	4 373,20 €	37,56 €	41,48 €	45,40 €	49,32 €	53,24 €	57,16 €	61,08 €	65,00 €	
	LE BUIRET	47,28	47,28	78	3 687,84 €	49,50 €	51,71 €	53,93 €	56,14 €	58,36 €	60,57 €	62,79 €	65,00 €	
	MESLAY D'EST	102,87	102,87	60	6 172,20 €	98,14 €	93,40 €	88,67 €	83,94 €	79,20 €	74,47 €	69,73 €	65,00 €	
	LA	47,80	46,75	133	6 483,75 €	50,78 €	52,81 €	54,84 €	56,88 €	58,91 €	60,94 €	62,97 €	65,00 €	
	CROÏTE	45,46	45,46	114	5 182,44 €	47,90 €	50,35 €	52,79 €	55,23 €	57,67 €	60,12 €	62,56 €	65,00 €	
		ST CHARLES LA FORET	0,00	0,00	45	- €	40,00 €	43,57 €	47,14 €	50,71 €	54,29 €	57,86 €	61,43 €	65,00 €
		ST DENIS DU MAINE	40,00	40,00	137	5 480,00 €	43,13 €	46,25 €	49,38 €	52,50 €	55,63 €	58,75 €	61,88 €	65,00 €
		VILLERS CHARLEMAGNE	48,00	48,00	310	14 880,00 €	50,13 €	52,25 €	54,38 €	56,50 €	58,63 €	60,75 €	62,88 €	65,00 €
SIAPP	COISE	90,00	90,00	84	7 560,00 €	86,88 €	83,75 €	80,63 €	77,50 €	74,38 €	71,25 €	68,13 €	65,00 €	
	CHIVEREUSE	77,00	77,00	142	10 934,00 €	75,50 €	74,00 €	72,50 €	71,00 €	69,50 €	68,00 €	66,50 €	65,00 €	
MESLAY Du Maine	PARTENAIRES													
		1 à 25 m3												
		26 à 50 m3												
		51 à 75 m3	48,00	48,00	1383	66 384,00 €	50,13 €	52,25 €	54,38 €	56,50 €	58,63 €	60,75 €	62,88 €	65,00 €
		76 à 100 m3												
	101 à 125 m3													
	126 et plus													
PRESLES	PRESLES	75,46	75,46	16	1 207,36 €	74,15 €	72,85 €	71,54 €	70,23 €	68,92 €	67,62 €	66,31 €	65,00 €	
SIAPP	GREZ EN BOUVRE	67,44	67,44	300	20 232,00 €	67,14 €	66,83 €	66,53 €	66,22 €	65,92 €	65,61 €	65,30 €	65,00 €	
GREZ	BOUVRE	35,73	35,73	200	7 146,00 €	39,39 €	43,05 €	46,71 €	50,37 €	54,02 €	57,68 €	61,34 €	65,00 €	
STOUB	STOUB	74,55	74,55	194	14 462,70 €	73,36 €	72,16 €	70,97 €	69,78 €	68,58 €	67,39 €	66,19 €	65,00 €	
SIAPP	BRUANT FROID DEBOUL	74,55	74,55	39	2 907,45 €	73,36 €	72,16 €	70,97 €	69,78 €	68,58 €	67,39 €	66,19 €	65,00 €	
BALLÉE	ST LOUP DU DONAT	74,55	74,55	132	9 840,60 €	73,36 €	72,16 €	70,97 €	69,78 €	68,58 €	67,39 €	66,19 €	65,00 €	
SAUR	VALLÉE VIEUX DU MAINE	66,50	66,50	282	18 753,00 €	66,31 €	66,13 €	65,94 €	65,75 €	65,56 €	65,38 €	65,19 €	65,00 €	
409200														
<b>TOTAL</b>					<b>226 212,14 €</b>	Augmentation sur 8 ans : 17,8%							<b>TOTAL</b>	<b>266 435,00 €</b>



ASSAINISSEMENT Consommation													2026	
TARIFS HT (TVA 10 %)													TARIF AU M3	TOTAL recette
		2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
		TARIF AU M3	TARIF AU M3	Conso										
SIAEP MESLAY OUEST LA CROPTTE	ARQUENAY	1,00	1,00	13 093	13 093,00 €	1,01 €	1,03 €	1,04 €	1,05 €	1,06 €	1,08 €	1,09 €	1,10 €	14 402,30 €
	LA CROPTTE	0,95	0,95	3 600	3 420,00 €	0,97 €	0,99 €	1,01 €	1,03 €	1,04 €	1,06 €	1,08 €	1,10 €	3 960,00 €
	LA BAZOUGE DE CHEMERE	0,55	0,55	12 768	6 971,33 €	0,62 €	0,68 €	0,75 €	0,82 €	0,89 €	0,96 €	1,03 €	1,10 €	14 044,80 €
	LE BURET	0,682	0,682	4 901	3 342,48 €	0,73 €	0,79 €	0,84 €	0,89 €	0,94 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €	5 391,10 €
	LE BIGNON DU MAINE	1,28	1,28	4 500	5 760,00 €	1,26 €	1,24 €	1,21 €	1,19 €	1,17 €	1,15 €	1,12 €	1,10 €	4 950,00 €
	MAISONCELLES DU MAINE	0,61	0,62	10 844	6 723,28 €	0,68 €	0,74 €	0,80 €	0,86 €	0,92 €	0,98 €	1,04 €	1,10 €	11 928,40 €
	RUILLE FROID FONDS	0,682	0,682	10 040	6 847,28 €	0,73 €	0,79 €	0,84 €	0,89 €	0,94 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €	11 044,00 €
	ST CHARLES LA FORET	0,64	0,64	4 300	2 752,00 €	0,70 €	0,76 €	0,81 €	0,87 €	0,93 €	0,99 €	1,04 €	1,10 €	4 730,00 €
	ST DENIS DU MAINE	0,50	0,50	13 590	6 795,00 €	0,58 €	0,65 €	0,73 €	0,80 €	0,88 €	0,95 €	1,03 €	1,10 €	14 949,00 €
	VILLIERS CHARLEMAGNE	0,67	0,67	28 140	18 853,80 €	0,72 €	0,78 €	0,83 €	0,89 €	0,94 €	0,99 €	1,05 €	1,10 €	30 954,00 €
SIAEP COSSE	COSSE EN CHAMPAGNE	1,20	1,20	5 080	6 096,00 €	1,19 €	1,18 €	1,16 €	1,15 €	1,14 €	1,13 €	1,11 €	1,10 €	5 588,00 €
	EPINEUX LE SEGUIN VAL DU MAINE	1,00	1,00	5 100	5 100,00 €	1,01 €	1,03 €	1,04 €	1,05 €	1,06 €	1,08 €	1,09 €	1,10 €	5 610,00 €
	BANNES	0,455	0,455	2 220	1 010,10 €	0,54 €	0,62 €	0,70 €	0,78 €	0,86 €	0,94 €	1,02 €	1,10 €	2 442,00 €
SIAEP CHEMER	CHEMERE LE ROI	1,00	1,00	7 806	7 806,00 €	1,01 €	1,03 €	1,04 €	1,05 €	1,06 €	1,08 €	1,09 €	1,10 €	8 586,60 €
MESLAY Du Maine	MESLAY DU MAINE	Par tranche												
	1 à 25 m3	0,22	0,22			0,33 €	0,44 €	0,55 €	0,66 €	0,77 €	0,88 €	0,99 €	1,10 €	
	26 à 50 m3	0,72	0,72			0,77 €	0,82 €	0,86 €	0,91 €	0,96 €	1,01 €	1,05 €	1,10 €	
	51 à 75 m3	0,89	0,89	#####	64 613,09 €	0,92 €	0,94 €	0,97 €	1,00 €	1,02 €	1,05 €	1,07 €	1,10 €	110 631,40 €
	76 à 100 m3	0,97	0,97			0,99 €	1,00 €	1,02 €	1,04 €	1,05 €	1,07 €	1,08 €	1,10 €	
	101 à 125 m3	1,02	1,02			1,03 €	1,04 €	1,05 €	1,06 €	1,07 €	1,08 €	1,09 €	1,10 €	
126 et plus	1,16	1,16			1,15 €	1,15 €	1,14 €	1,13 €	1,12 €	1,12 €	1,11 €	1,10 €		
PREAUX	PREAUX	0,955	0,955	970	926,35 €	0,97 €	0,99 €	1,01 €	1,03 €	1,05 €	1,06 €	1,08 €	1,10 €	1 067,00 €
SIAEP GREZ STGS	GREZ EN BOUERE	0,90	0,90	15 000	13 500,00 €	0,93 €	0,95 €	0,98 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,08 €	1,10 €	16 500,00 €
	BOUERE	1,327	1,327	14 000	18 578,00 €	1,30 €	1,27 €	1,24 €	1,21 €	1,19 €	1,16 €	1,13 €	1,10 €	15 400,00 €
	ST BRICE	1,00	1,00	11 931	11 931,00 €	1,01 €	1,03 €	1,04 €	1,05 €	1,06 €	1,08 €	1,09 €	1,10 €	13 124,10 €
SIAEP BALLEE SAUR	BEAUMONT PIED DE BCUF	1,00	1,00	1 863	1 863,00 €	1,01 €	1,03 €	1,04 €	1,05 €	1,06 €	1,08 €	1,09 €	1,10 €	2 049,30 €
	ST LOUP DU DORAT	1,00	1,00	6 124	6 124,00 €	1,01 €	1,03 €	1,04 €	1,05 €	1,06 €	1,08 €	1,09 €	1,10 €	6 736,40 €
	BALLEE VAL DU MAINE	0,974	0,974	11 000	10 714,00 €	0,99 €	1,01 €	1,02 €	1,04 €	1,05 €	1,07 €	1,08 €	1,10 €	12 100,00 €
287444					<b>TOTAL</b>	<b>222 819,71 €</b>	Augmentation sur 8 ans : 42%						<b>TOTAL</b>	<b>316 188,40 €</b>

230 428,71 €





ASSAINISSEMENT

FACTURE 120 M3 HT (Tva 10 %)

	2018			TOTAL HT
	Abonnement	Conso (120m3)	Contribution (0,200€/m3)	
ARQUENAY	60,00 €	120,00 €	21,60 €	201,60 €
LA CROÏTE	75,00 €	114,00 €	21,60 €	210,60 €
LA BAZOUGE DE CHEMERE	33,64 €	65,52 €	21,60 €	120,76 €
LE BURET	47,28 €	81,84 €	21,60 €	150,72 €
LE BIGNON DU MAINE	102,87 €	153,60 €	21,60 €	278,07 €
MAISONCELLES DU MAINE	48,75 €	74,40 €	21,60 €	144,75 €
RUILLE FROID FONDS	45,46 €	81,84 €	21,60 €	148,90 €
ST CHARLES LA FORET	- €	76,80 €	21,60 €	98,40 €
ST DENIS DU MAINE	40,00 €	60,00 €	21,60 €	121,60 €
VILLERS CHARLEMAGNE	48,00 €	80,40 €	21,60 €	150,00 €
COISSE EN CHAMPAGNE	90,00 €	144,00 €	21,60 €	255,60 €
EPREVEX LE SEGUIN VAL DU MAINE	80,00 €	120,00 €	21,60 €	221,60 €
BAVINS	34,55 €	54,60 €	21,60 €	110,75 €
CHEMERE LE ROI	77,00 €	120,00 €	21,60 €	218,60 €
MESLAY DU MAINE	48,00 €	90,40 €	21,60 €	160,00 €
PREAUX	75,46 €	114,60 €	21,60 €	211,66 €
GREZ EN BOUERE	67,44 €	108,00 €	21,60 €	197,04 €
BOUERE	35,73 €	159,24 €	21,60 €	216,57 €
ST BRICE	74,55 €	120,00 €	21,60 €	216,15 €
BEAUMONT PIED DE BOULP	74,55 €	120,00 €	21,60 €	216,15 €
ST LOUP DU DORAT	74,55 €	120,00 €	21,60 €	216,15 €
SALLEE VAL DU MAINE	66,50 €	116,88 €	21,60 €	204,98 €

2026					
Abonnement	Conso (120m3)	Contribution (0,180€/m3)	TOTAL HT	TOTAL TTC	Report Abon/Facture
65,00 €	132,00 €	21,60 €	218,60 €	240,46 €	29,735%

	Résultat Régie Assainissement			
	2018	2019	2026	Aug/8 ans
ABONNEMENT	226 212,14 €	232 674,37 €	266 435,00 €	17,781%
CONSUMMATION	222 819,71 €	230 428,71 €	316 188,40 €	41,903%
TOTAL	449 031,85 €	463 103,09 €	582 623,40 €	29,751%

- Valide les investissements projetés en régie.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°9 – Rapport de la commission Enfance Jeunesse et Sports du 5 décembre 2018

**Rapporteur ; POULAIN Jean-Marc, Vice-président en charge de l'enfance jeunesse et sports du Pays de Meslay-Grez.**

### ordre du jour du 05/12/2018:

- 1) Jeunesse
  - Transport ski 2019
  - Tarifs Séjour ski 2019
  - Critères de participation au séjour
- 2) Sport
  - Projet Service des sports
  - Construction et réhabilitation des salles de sports
  - Aide à la formation
- 3) Minibus
  - Mise à disposition gratuite pour les association?
  - Achat d'un autre minibus ?
- 4) Questions diverses

#### ▪ Transport Séjour ski

##### • Proposition 2019

Transport des jeunes assuré avec 2 autres conducteurs pendant que Marie Laure et Maxime font une grande partie du trajet en train.

Aller : Départ le 10/02/2019 à 8h en minibus avec Arnaud et Antoine jusqu'à Bordeaux (6h de route). Maxime et Marie Laure se rendent à Bordeaux en train. Echange de conducteur pour le reste du trajet (environ 2h)

Retour: Idem échange de conducteurs à Bordeaux

**Coût estimé à 250€ en plus sur le budget transport**

Présentation de l'organisation du transport liée au séjour ski 2018 et proposition 2019.

#### Avis de la commission

Les membres de la commission ont estimé qu'il était plus raisonnable de modifier l'organisation du transport.

#### ▪ Tarifs Séjour Ski 2019

QF	2018	2019
QF<700	350 €	380 €
QF entre 700 et 1200	390 €	420 €
QF >1200	430 €	460 €

Lors de la mise en place de ce séjour, la règle était de dire que la CCPMG prendrait à sa charge les salaires des animateurs. Le reste des dépenses serait équilibré avec les participations des familles et les opérations d'autofinancements faites par des jeunes.

#### Avis de la commission

La commission confirme cette règle et propose les tarifs ci-dessus.

#### ▪ Critères de participation au séjour

**17 jeunes inscrits pour 16 places. Les critères de sélection prévus et validés en 2017 ne sont pas applicables pour 2019.**

Rappel des critères clairement expliqués aux jeunes et aux familles dès l'inscription.

- 1) jeunes du territoire
- 2) jeunes qui ne sont jamais partis à la neige
- 3) Jeunes qui se sont investis sur d'autres projets du service

Avis de la commission: Les membres de la commission proposent aux animateurs de réunir les jeunes et d'essayer de trouver une solution avec eux directement. Au cas où ils ne seraient pas d'accord, nous appliquerons un critère de fidélité.

Pour 2020, il est proposé d'ajouter le critère d'ordre d'arrivée des dossiers d'inscriptions.

## 2) Sport

### ▪ Projet service des sports

Phase de test de janvier à juin 2019 du projet avec le service des sports de Meslay du Maine:

- Mettre en place un **encadrement de qualité mutualisé** afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique.
- Développer des **temps d'échanges entre les associations** de manière globale, mais aussi spécifique (par activité).
- Développer **l'aide aux projets** des associations (projets sportifs, associatifs, éducatifs) souvent inexistants.

En s'appuyant sur l'expérience du service sport de Meslay du Maine pour envisager un service élargi à tout le territoire du Pays de Meslay Grez.

Présentation du projet voté au Conseil Municipal de Meslay du Maine.

## Projet sportif intercommunal

### Document de Référence: LE PEI du Pays de Meslay-Grez

- Le **Projet Educatif Intercommunal 2016-2020** a été validé par le conseil communautaire en 2016. Il a été le fruit de nombreuses réunions de travail des Elus et des acteurs éducatifs du territoire.
- IL a pour objectif la mise en place d'une **politique éducative globale et partagée**.
- Il comprend de nombreuses actions dans différents domaines et notamment celui du sport.

### Des ACTIONS validées dans le PEI

- **Sport**
- Mettre en place un **encadrement de qualité mutualisé** afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique.
- Développer des **temps d'échanges entre les associations** de manière globale, mais aussi spécifique (par activité).
- Développer **l'aide aux projets** des associations (projets sportifs, associatifs, éducatifs) souvent inexistants.

## LE SPORT; vers un projet sportif intercommunal

- En s'appuyant sur l'expérience du service sport de Meslay du Maine pour envisager un service élargi à tout le territoire du Pays de Meslay Grez.

### Diagnostic: nombre de pratiquants par activités

Ce diagnostic prend seulement en compte les licenciés jusqu'à 18 ans

Nom des activités	Nombres de pratiquants	Nombres de clubs dans la CCPMG
football	375	7 clubs
basket	130	3 clubs
handball	122	1 club
jogging	40	1 club
Tennis de table	36	2 clubs

### Diagnostic: nombre de pratiquants par activités (2)

Nom des activités	Nombres de pratiquants	Nombres de clubs dans la CCPMG
Tennis	35 licenciés	1 club
Patins	40 licenciés	1 club
Twirling	30 licenciés	1 club
Tir à l'arc	10 licenciés	1 club
Swin golf	9 licenciés	1 club

### Diagnostic: nombre de pratiquants par activités (3)

Nom des activités	Nombres de pratiquants	Nombres de clubs dans la CCPMG
Pétanque	4	2 clubs
Escalade	45	1 club
Danse	50	1 club
Gym môme		
Judo	50	

A noter que la danse et gym môme sont des associations qui sont de loisirs, c'est à-dire sans compétition.

TOTAL : 976 jeunes avec 25 associations.

## Proposition d'objectifs généraux

Education et sport: développement de l'éducation par le sport au sein des associations.

Sport et associations: accompagner les associations dans leurs projets.

Sport et pratiques: déterminer les différentes pratiques que souhaitent les associations (loisir, compétition, niveaux de pratique)

## Objectifs opérationnels:

Sport et éducation	Sport et association	Sport et pratiques
Mettre en place un projet éducatif.	Améliorer l'accueil des pratiquants	Développer les compétences d'encadrement.
Mettre en place une compétition éducative	Travailler avec les dirigeants sur l'attraction et la fidélisation.	Créer des contenus de séances préparés et planifiés
Accompagner les jeunes éducateurs	Proposer des activités en sécurité.	Avoir une vision technique globale sur le territoire.

## Sport et éducation: les moyens

- Rencontrer les associations sur le projet éducatif.
- Création de supports éducatifs.
- Un accompagnement sur cette thématique par les éducateurs intercommunaux.
- Des temps d'informations sur la mise en place d'une compétition éducative et ses supports possibles.

## Sport et associations: les moyens

- Formation des dirigeants: Gestion des outils comptables, d'effectifs, planification des tâches pour recruter des bénévoles.
- Développement d'un outil de service: permettant de diagnostiquer les évolutions dans les pratiques et leur gestion.
- Relationnel avec les associations: permettant d'échanger sur les difficultés et de trouver des solutions éventuelles.

## Sport et pratiques: Les moyens

- Encadrement des éducateurs bénévoles sur le terrain par des éducateurs sportifs professionnels.
- Accompagnement des éducateurs débutants sur le terrain.
- Plan de formation des éducateurs bénévoles. (interne et externe avec les comités)

## Les services sports existants

- Le service sport de Meslay du Maine:  
1,3 ETP - 2 Educateurs sportifs - 5 associations accompagnées + Ecole municipale de sport .....
- Le service sport de la Communauté de Communes:  
0,5 ETP - 1 Educateur sportif - Accompagnement administratif des associations - suivi des plannings des salles ...

## Vers un service de sports INTERCOMMUNAL

- Accompagnement des responsables des associations sportives et soutien à la mise en place des projets éducatifs
- Accompagnement technique des bénévoles qui encadrent les JEUNES.
- Engagement que le futur service intercommunal soit au moins égal au service communal existant sur la commune de Meslay du Maine soit 32,75 heures d'intervention des éducateurs auprès des associations et de l'école de sport par semaines scolaires.

## COMMENT ? - 2 PHASES

PHASE 1- du 1er Janvier 2019 au 30 JUIN 2019

1 sept. 2019

1er Janvier 2019 au 30 juin 2019

PHASE 2- Si le bilan de la phase 1 est positif, mise en place du service intercommunal des sports à compter du 1er septembre 2019

## PHASE 1 - du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019

- Mise en commun du travail des agents des 2 services (Commune et CCPMG)

Organigramme		Financement	
*1ETP Educateur sportif responsable du service (Agent de la commune de Meslay du Maine)		Commune de Meslay du Maine	70%
		CCPMG	30%
(partie organisation et mise en place du service portée par la CCPMG à hauteur de 10h/semaine)			
0,5 ETP Educateur sportif Agent CCPMG	(1) 0,3 à 0,5 ETP Educateur sportif Agent commune Meslay		
Financé 100% CCPMG	Financé 100% commune Meslay		
	(1) en fonction besoins du service		

- \*Rattaché à la direction de la CCPMG

## PHASE 1 - Suivi du projet

- La phase 1 sera suivie par un groupe de travail composé de:
  - Du Maire de Meslay du Maine
  - Du Président de la Communauté de communes
  - 3 Elus du conseil municipal de Meslay du Maine
  - 2 Elus de la commission sport de la CCPMG

## PHASE 1 - Bilan

- En juin 2019; Bilan de l'action menée
- Si celui-ci est positif: PASSAGE à la PHASE 2

## PHASE 2 - A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019

- Création DU SERVICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Organigramme		Financement	
*1ETP Educateur sportif responsable du service Agent transféré à la CCPMG		Commune de Meslay du Maine	50% (transfert de charges) (2)
		CCPMG	50%
(2)- Année de référence = année 2018			
0,5 ETP Educateur sportif Agent CCPMG	(1) 0,3 à 0,5 ETP Educateur sportif Agent transféré à la CCPMG sur 0,3 à 0,5 ETP		
Financé 100% CCPMG	Financé 50% sur temps transféré commune Meslay (transfert de charges)		
	Financé 50% sur temps transféré CCPMG		
	(1) en fonction besoins du service		

- \* Rattaché à la direction de la CCPMG

## PHASE 2 - mise en place d'un comité de pilotage

### Proposition de création d'un comité de pilotage pour le suivi du service et proposer les arbitrages nécessaires

Comité de pilotage composé des Maires ou adjoints au sport des communes sièges des associations sportives pouvant rentrer dans le dispositif (compte tenu du financement de la ville de Meslay du Maine dans le cadre du transfert de charges, 50% des membres du comité seront des Elus de Meslay du Maine).

Ce comité pourra réunir autant de fois que nécessaire les présidents des associations sportives utilisatrices du service.

#### Avis de la commission:

Les membres de la commission sont très favorables à ce projet.

Ils ont mis en avant le fait que l'offre sportive qui existe actuellement à Meslay du Maine doit continuer sans être impactée négativement.

La commission propose de valider ce projet qui contribue à développer la politique sportive globale du territoire.

#### ▪ Aide à la formation

Nom de l'association	Type de formation	Coût de la formation	Proposition de prise en charge
Retraite Sportive de Meslay du Maine	Secourisme	105,05 €	52,53 €
Retraite Sportive de Meslay du Maine	Encadrement	326,70 €	163,35 €
AS Ballée	Educateur jeunes	134 €	67 €
Jogging Meslay	Educateur	650 € 2018 650€ 2019	300 €
Baladins du Moulin	Encadrement	50 €	25 €
Tir à l'arc Meslay	Encadrement	135 €	67,50 €
OMS Meslay du Maine	Secourisme	550 €	275 €
Union Sud Mayenne (+14ans Hand Meslay)	Encadrement	1157 €	300 €
HBC Vaiges-Meslay (-14ans Meslay)	Encadrement	210 €	105 €
Esculape	Encadrement	235,5 €	117.75 €
		3553,7 €	1473,13 €

Avis de la commission: La commission propose de valider le tableau d'aide à la formation pour les associations et souligne l'importance de former les éducateurs. Il est demandé aux associations de veiller à ce qu'un éducateur formé dans ce cadre soit engagé dans le projet de l'association (qu'il s'engage à rester dans l'association pour mettre en pratique sa formation).

#### ▪ **Demande spécifique Jogging Meslay :**

4 Formations pour un total 1300 €.

650€ de formation pris en charge en 2018 et 650 € en 2019

L'association demande si ces formations peuvent prétendre à l'aide à la formation de la CCPMG sur 2 ans.

#### Avis de la commission:

Les membres de la commission donne un avis favorable pour étaler l'aide à la formation sur 2019. L'association ne pourra donc pas faire une autre demande en 2019.



### 3) Minibus

#### ■ Mise à disposition gratuite

Pour les associations sportives, la mise à disposition du minibus est facturée au kilomètre.

	2017	2018	2019
Somme facturée	1 143,75 €	1 815 €	
En fonction du déplacement et du nombre de KM	(+ 200 kms) = Nb Km X 0.25 € + Plein de gasoil		Hors CCPMG et/ou +/- 50km = Gratuit + Plein de gasoil
	(- 200 kms) = Nb Km X 0.40 €		Intérieur CCPMG et/ou +/- 50km = Gratuit

#### Avis de la commission:

La mise à disposition gratuite du minibus pour les associations sportives du territoire est proposée par la commission. Elle est néanmoins soumise à conditions:

-Réservée aux associations sportives pour des déplacements dans le cadre de la compétition et de l'entraînement.

-Pour les longs déplacements (compétition régionale, nationale, +/- 50kms, hors territoire CCPMG), le minibus partira avec le plein de gasoil, il est demandé aux associations de le ramener avec le plein.

Ces critères seront certainement adaptés au départ en fonction de l'usage réel des associations.

Date d'effet : le 01/01/2019

30

#### ■ Achat d'un nouveau minibus

Actuellement la CCPMG ne possède qu'un minibus pour les activités des jeunes et les associations. Ne permet de répondre à tous les besoins (Jeunesse, Sport, ALSH)

Le minibus de la CCPMG ne suffit pas pour répondre aux besoins des différents services (Sport, Jeunesse, ALSH).

#### Avis de la commission:

Les membres de la commission propose d'acheter un nouveau minibus pour 2019.

A ce jour la CAF propose pour l'achat d'un véhicule dans le cadre du CEJ :

Un accompagnement à 50% du coût du véhicule dans la limite d'un prix du véhicule plafonné à 15 000 €, réparti en 50% prêt et 50 % subvention.

### 4) Questions diverses

Harmonisation des tarifs ALSH: Mme POUJADE a évoqué le sujet pour savoir s'il était question d'harmoniser les tarifs des ALSH sur le territoire. Plusieurs membres de la commission ne semblent pas opposés à cette harmonisation mais elle n'est pas encore envisagée concrètement. La question du partage des déficit étant une donnée importante à prendre en compte pour les collectivités.

Dans la continuité, Mme MANDELLI-MARTIN en a profité pour parler de la restauration scolaire et souligner qu'il pourrait être intéressant de se regrouper pour faciliter la consommation des produits locaux dans les restaurants scolaire.

Mr POULAIN a conclu en faisant un retour sur la réunion « Stratégie de l'offre scolaire », en précisant que les chiffres présentés lors de cette réunion étaient très défavorables et que certaines écoles pourraient se retrouver en difficulté lors de la prochaine carte scolaire.

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Valide l'organisation de transport 2019 pour le séjour ski.
- Valide les tarifs pour le séjour ski 2019.
- Valide les modalités pour départager les jeunes participants au séjour ski.
- Valide le « projet sportif intercommunal » les phases 1 et 2.
- Valide le tableau d'aide à la formation 2018 pour les associations avec l'aide spécifique pour le jogging de Meslay du Maine.
- Valide les nouvelles conditions de mise à disposition du minibus et l'étude d'achat d'un nouveau minibus.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°10 – Rapport de la commission Culture du 6 décembre 2018

Rapporteur ; SABIN Jacques, Vice-président en charge de l'enfance jeunesse et sports du Pays de Meslay-Grez.

### Pour mémoire

La Communauté de communes a souhaité mener en partenariat avec Mayenne Culture une étude culturelle sur le territoire. Celle-ci s'est déroulée de Février à Septembre 2017.

Suite à l'étude, 3 étapes étaient préconisées par Mayenne Culture.

- Étape 1 : Consolider le rôle de la CCPMG dans la culture,
- Étape 2 : Confirmer le rôle de la CCPMG pour faciliter l'accès à la culture
- Étape 3 : Affirmer une politique culturelle de territoire.

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 28 Novembre 2017 a validé l'étape 1 et pris acte des étapes 2 et 3 de notre Projet Culturel de Territoire.

### Point sur l'étape 1

« Consolider le rôle de la CCPMG dans la culture »

Dans cette étape, certaines actions ont modifié l'organisation du service culturel et les projets menés par celui-ci à savoir :

- ✓ Arrêt des spectacles d'été en conservant cependant 2 à 3 projections de plein air : *Cet été, les deux projections se sont déroulées : la 1<sup>ère</sup> à Saint Charles la Forêt le 29 Juin (avec des actions culturelles menées par l'école de musique), la 2<sup>nde</sup> à Villiers-Charlemagne le 28 août dernier.*
- ✓ Mise en œuvre d'une manifestation commune entre les services culturels de la Communauté de communes et la commune de Meslay du Maine,

*Depuis le mois de Janvier les agents culturels de la Mairie et de la CCPMG travaillent à la mise en place du projet « Hip-Hop » autour :*

- *D'actions d'Éducation Artistique et Culturelle,*
- *De passerelles avec l'école de musique et la médiathèque*
- *Finalisé par un spectacle grand public.*

*Bilan : 333 collégiens concernés par une action d'éducation artistique et culturelle,  
Un travail transversal avec les autres services (école de musique, médiathèque),  
- 250 personnes présentes au spectacle grand public.*

✓ Programmation de spectacles professionnels (2 ou 3 représentations) accompagnés d'actions culturelles transversales (réseau lecture, école de musique, écoles) : *programmation de l'Histoire du Soldat à Villiers-Charlemagne le 07 Décembre à 20h30 accompagnée également d'actions d'Éducation Artistique et Culturelle vers un public différent de celui du projet « Hip-Hop ».*

*En complémentarité d'actions, la Mairie de Meslay du Maine mène une programmation avec 3 rendez-vous sur le dernier trimestre de l'année (18 Octobre, 08 Décembre et 19 Décembre).*

✓ Les autres actions (enseignement artistique, lecture publique, danse à l'école et ciné-enfants) sont dans la continuité et l'approfondissement de celles déjà mises en place.

## Etape 2

- 1- Prise de compétence saison culturelle
- 2 - Mettre en œuvre une mutualisation des services culturels de la ville de Meslay du Maine et de la CCPMG
- Structurer une équipe et notamment positionner des compétences professionnelles en programmation et en médiation.
- 3- Développer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire – 4 à 5 spectacles professionnels répartis sur l'année.
- Consolider la diffusion professionnelle et développer des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle,
- Ouverture du projet culturel à de nouvelles esthétiques : danse, théâtre, cirque... ,
- Permettre une irrigation du territoire en les répartissant au sein des 5 secteurs du territoire.
- + 5 autres actions.

### 1 - Prise de compétence saison culturelle

Pour mener à bien cette étape, il est proposé la prise de compétence «**Elaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire** (Saison culturelle conventionnée avec le Conseil Départemental)–

Afin entre autre, de bénéficier du soutien du Conseil Départemental (conventionnement)

## 1 – Proposition de modification des statuts

En rouge barré ce qui est supprimé – en bleu ce qui est ajouté

Pas de changement pour l'enseignement artistique et la lecture publique.

#### a) Culture

##### 1 – L'action culturelle

La Communauté de Communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités culturelles sur son territoire.

##### Sont d'intérêt communautaire :

- ✘ ~~Les manifestations susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et qui sont organisées soit par la Communauté de Communes soit par des tiers avec un soutien financier de la Communauté de Communes ou avec mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.~~
  - ✘ **Elaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire** (Saison culturelle conventionnée avec le Conseil Départemental)– Accompagnement possible de la communauté de communes auprès d'associations culturelles du territoire (accompagnement financier et/ou mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la communauté de communes).
  - ✘ L'école de musique intercommunale
  - ✘ La mise à disposition de professeurs de musique de l'École Intercommunale pour la direction des Harmonies du territoire.
  - ✘ Le soutien financier à la Note Bleue (Association des Parents d'élèves de l'École de Musique).
  - ✘ La participation financière à l'intervention de l'Association Départementale du Développement de la Musique et de la Danse dans les écoles primaires publiques et privées de la Communauté de Communes.
  - ✘ La Communauté de Communes définit, coordonne, organise et gère le service public de la lecture publique sur son territoire en mettant en œuvre :
    - *La gestion des bibliothèques, points lecture et dépôt de livres intégrés dans le réseau Départemental de la lecture publique.*
    - *La gestion des 2 médiathèques intercommunales tête de réseau ~~celle de Grez en Bouère et celle qui sera construite à Meslay du Maine~~. Celle de Meslay du Maine et celle de Grez en Bouère*
    - *L'animation du réseau des bénévoles.*
    - *La programmation et la mise en œuvre d'animations lecture intercommunales annuelles*
- En s'appuyant sur le réseau des bénévoles et en partenariat avec les communes sièges des bibliothèques, points lecture ou dépôts de livres.

### Ce qui changerait :

- *Au niveau de la programmation :*
  - Élargissement de la proposition de spectacles vivants sur l'ensemble du territoire en favorisant la diffusion dans les lieux dédiés de spectacles nécessitant des conditions techniques spécifiques et en itinérance pour les formes plus souples (voir étude technique de Jacques Morin).
  - L'accueil des spectacles serait gratuit pour les communes. Reste à identifier la mise en œuvre technique.
  - Mise à disposition **gratuite** des salles (partenariat avec les communes à mettre en place).

### Ce qui ne changerait pas :

- Les communes pourront continuer à mener des actions d'animation (fêtes autour de Noël, fête communale et fête de la musique...). Celles-ci viendront enrichir la programmation culturelle menée par la Communauté de communes et ainsi contribuer au dynamisme local,
- La Communauté de communes poursuivra l'accompagnement aux associations à vocation culturelle (accompagnement financier et/ou logistique)

## 2 - Développer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire

- Consolider la diffusion professionnelle en programmant 4 à 5 spectacles professionnels répartis sur l'année et développer des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle,
- Ouverture du projet culturel à de nouvelles esthétiques : danse, théâtre, cirque...,
- Permettre une irrigation du territoire en les répartissant au sein des 5 secteurs du territoire (spectacles de plein air à étudier).

### Proposition de mise en œuvre :

- *Rétroplanning :*
  - De Janvier à Juin 2019 : écriture du projet culturel de territoire, mise en place de la future programmation et des modalités techniques.
  - De Septembre 2019 à Juin 2020, 4 à 5 spectacles, 1 projection de plein air en Juillet et une en Août, et/ou 1 spectacle des Nuits de la Mayenne,
- S'appuyer sur les préconisations techniques des salles de Jacques Morin afin de déterminer les communes susceptibles d'accueillir un spectacle,
- Travailler sur une convention de mise à disposition des salles communales **et de soutien logistique par des bénévoles** dans le cadre de la programmation culturelle de la CCPMG.

## 3 - Mettre en œuvre une mutualisation des services culturels de la ville de Meslay du Maine et de la CCPMG

Le comité technique a travaillé à la mise en œuvre de l'étape 2 avec notamment la mutualisation avec le service culturel de la ville de Meslay-du-Maine (seule commune concernée).

Actuellement, la commune de Meslay du Maine a dans ses effectifs un agent de développement culturel à raison de 504 heures/an soit 31% ETP :

- 168 heures pour la programmation,
- 168 heures pour l'animation culturelle,
- 168 heures pour la communication

Coût annuel : 9530€.

L'agent serait transféré à la CCPMG pour ses 31% ETP, dans le cadre d'une mise à disposition.

Un transfert de charges serait pris en compte dans le cadre de l'attribution de compensation pour les 168h heures dédiées à la programmation (soit 3176€ -base 2017).

### Modalités de mise en œuvre :

- Modification des statuts de la Communauté de communes
- Organigramme du service culturel à élaborer,

Rétroplanning :

1. Délibération des 22 communes acceptant les nouveaux statuts (délai légal de 3 mois),
2. Au plus tard 1<sup>er</sup> Avril 2019 : mise en place du nouveau service culturel intercommunal.

## Modalités financières

Articles	Objet	BP 2018	Réalisé 2018
<b>Dépenses</b>			
6232	Projections de plein air	2 400,00 €	2 400,00 €
	L'Histoire du Soldat	4 000,00 €	4 000,00 €
	Projet Hip-Hop	7 000,00 €	9 813,57 €
	Spectacle d'automne : "Mémé les Watts"	5 000,00 €	5 761,97 €
6574	Nuits de la Mayenne	0,00 €	0,00 €
012	Frais de personnel	10 160,00 €	10 160,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 560,00 €</b>	<b>32 135,54 €</b>
<b>Recettes</b>			
7062	Billetterie Mémé les Watts" Février 2018	1 000,00 €	1 120,00 €
<b>Projet Hip-Hop</b>			
7062	Billetterie	1 000,00 €	2 950,00 €
	Participation Meslay	3 000,00 €	3 000,00 €
7062	Billetterie L'Histoire du Soldat	800,00 €	800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 800,00 €</b>	<b>7 870,00 €</b>
<b>Charges CCPMG</b>		<b>22 760,00 €</b>	<b>24 265,54 €</b>

Objet	BP 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>		
Projections de plein air	2 400,00 €	2 400,00 €
Cachet artistes: 2019 : 2 spectacles 2020 : 5 spectacles	10 000,00 €	19 000,00 €
Frais techniques + divers	11 500,00 €	28 750,00 €
Transport scolaire saison art vivant	1 000,00 €	2 000,00 €
Nuits de la Mayenne	2 100,00 €	4 200,00 €
Frais de personnel	19 300,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 300,00 €</b>	<b>76 350,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
Projections de plein air	0,00 €	0,00 €
Billetteries saison : 2019 : 2 spectacles 2020 : 5 spectacles	1 120,00 €	2 800,00 €
Entrées scolaires saison	1 800,00 €	2 500,00 €
Subvention Conseil Départemental : 33% artistique	3 300,00 €	6 270,00 €
Attribution compensation transfert de charges ville de Meslay du Maine	3 176,00 €	3 176,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 396,00 €</b>	<b>14 746,00 €</b>
<b>Charges CCPMG</b>	<b>36 904,00 €</b>	<b>61 604,00 €</b>

- Avis de la commission :

La commission a :

- Validé la prise de compétence culture comme proposé. Les membres de la commission demandent à avoir un document explicatif pour présenter ce dossier à leur conseil municipal.
- Validé les propositions présentées pour développer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire et la mise en œuvre de celles-ci.
- Validé le projet de mutualisation avec le service culturel de Meslay du Maine dans les conditions techniques et financières indiquées et notamment le transfert de l'agent culturel municipal à la CCPMG dans le cadre d'une mise à disposition sur la base de 31% d'un ETP avec transfert de charges sur la partie programmation correspondant à 168 heures par an soit : 3176€ (base 2017).
- Validé les projections budgétaires présentées.

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Valide la prise de compétence culture comme proposée et la modification des statuts proposée.
- Valide les propositions présentées pour développer l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire et la mise en œuvre de celles-ci.
- Valide le projet de mutualisation avec le service culturel de Meslay du Maine dans les conditions techniques et financières indiquées et notamment le transfert de l'agent culturel municipal à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez dans le cadre d'une mise à disposition sur la base de 31% d'un ETP avec transfert de charges sur la partie programmation correspondant à 168 heures par an soit 3 176€ (base 2017).
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention de mise à disposition de l'agent avec la Commune de Meslay du Maine.
- Valide les projections budgétaires présentées.
- Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°11 – Fiscalité éolienne ; projet de reversement d'une partie de l'IFER à la commune d'implantation des éoliennes pour 2018

Rapporteur ; Le Président, BOIZARD Bernard.

### 1 - RAPPEL - Extrait du DOB 2018

Notre territoire est concerné par 2 projets ;

Le parc Eolien Château Gontier-Meslay Grez, porté par Engie Green, qui se situe en partie sur la commune de Bouère ; ce projet est en cours d'étude.

Le parc éolien du Buret, porté par Energie team ; Les travaux de ce parc ont été réalisés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 et les 4 éoliennes ont été mises en service en mai 2017.

#### Demande du Maire de Le Buret

Lors de la séance du conseil communautaire de décembre, le Maire du BURET a souhaité que la question de la répartition de la recette liée à l'IFER soit débattue, considérant que la commune ne reçoit pas cette taxe.

#### Rappel de la loi :

Seule les EPCI à FPZ (Fiscalité Professionnelle de Zone) ont l'obligation de verser aux communes d'implantation des éoliennes ainsi qu'à ses communes membres limitrophes, une attribution visant à compenser les nuisances environnementales (notamment visuelles) liées à la présence de ces éoliennes. Cette obligation n'existe pas au sein des EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique : l'ensemble de la fiscalité économique est perçu par la communauté, et aucune compensation pour nuisances environnementales ne sont prévues dans ce cas.

Une solution existe afin de reverser une partie des montants de fiscalité économique levés sur les éoliennes implantées sur les communes membres : la révision libre des attributions de compensation (V-1 bis de l'article 1609 nonies C du CGI).

Depuis 2016, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées (à la majorité simple). Ainsi, seules les communes concernées par une hausse ou une baisse de leur attribution de compensation doivent se prononcer sur cette révision libre.

Ainsi, le conseil communautaire peut proposer une hausse des attributions de compensation des communes concernées, permettant d'y intégrer une part du revenu fiscal de ces éoliennes. Cela nécessiterait les 2/3 du conseil communautaire, et la majorité simple au sein des conseils municipaux concernés [commune(s) d'implantation et/ou limitrophe(s)].

Dans le cadre d'un travail sur « le plan de libération des énergies renouvelables », le Gouvernement a mandaté un groupe de travail pour rendre un rapport sur l'Eolien. Ce rapport a été rendu le 18 janvier dernier et fait plusieurs propositions dont celle relative à la modification de la répartition de l'IFER.

#### Extrait du rapport : PROPOSITION 8 ;

« Faire évoluer la répartition de l'IFER éolien pour « intéresser » les communes aux projets éoliens, et garantir une part de l'IFER à la commune où sont implantées les éoliennes

Il est essentiel de considérer que si elles ne sont pas les seules impactées, les communes d'implantation sont la plupart du temps les communes qui cohabitent directement avec les installations et qui ont par ailleurs porté et accompagné le développement du projet sur leur territoire.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose de modifier la répartition de l'IFER pour garantir un minimum de 20 % des retombées fiscales aux communes d'implantation des éoliennes, sans modifier le niveau global de l'imposition. »

Si l'intention du Ministère de la transition énergétique est confirmée, la part de 20 % de l'IFER sera donc versée directement aux communes d'implantation. Dans le cas contraire, je vous propose de retenir ce taux de 20 % pour flécher une partie de l'IFER intercommunal à la commune d'implantation des éoliennes, au travers d'un reversement dont la méthode reste à définir.

## 2 - Recettes fiscales Eolien 2018

REGIME COMMUNAUTE DE COMMUNES en CFU (ex TPU)										
	CET						POUR 4 EOLIENNES			
	CFE		CVAE		IFER		TFB		GLOBAL	
	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant
Commune	0%	- €	0%	- €	0%	- €		11 289,12 €	11,62%	11 289,12 €
Syndicat de communes								- €	0,00%	- €
Communauté de communes	100%	9 097,81 €	?		70%	48 106,80 €		272,50 €	59,18%	57 477,11 €
Département			?		30%	20 617,20 €		7 731,10 €	29,19%	28 348,30 €
Région			?							?
		9 097,81 €		- €		68 724,00 €		19 292,72 €	100,00%	97 114,53 €
								97 114,53 €		

## 2 - Recettes fiscales Eolien 2018

Considérant que la répartition de l'IFER 2018 n'a pas été modifiée par le législateur,

Le Président propose de verser à la commune du Buret, 20 % de l'IFER perçu par la Communauté de communes soit la somme de 9 621€.

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Valide le reversement de 20% de l'IFER 2018 (part CCPMG) à la Commune de le Buret pour l'année 2018.
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°12 – Affaires financières

Rapporteur ; Le Président, BOIZARD Bernard.

## I - BUDGET PRINCIPAL – DM N°7

### Préambule :

Vu les travaux prévus au Pôle Santé de Meslay du Maine et de Grez en Bouère (12 240,89 €), les crédits prévus à l'opération 222 – Pôle santé,

Vu la proposition de reversement d'une partie de l'IFER 2018 à la commune de Le Buret,

Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
739118	Autres reversements de fiscalité		9 621,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 9 621,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 7/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>6 508 168,65 €</b>	<b>6 508 168,65 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4+5+6</b>		<b>3 150,00 €</b>	<b>3 150,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 511 318,65 €</b>	<b>6 511 318,65 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
020	Dépenses imprévues d'investissement		- 8 100,00 €
21318-222	Travaux Pôle Santé Meslay		8 100,00 €
<b>Total de la décision modificative n°7/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>53 06 828,74 €</b>	<b>5 110 420,74 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3+4+5+6</b>		<b>-111 013,00 €</b>	<b>85 395,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 195 815,74 €</b>	<b>5 195 815,74 €</b>

## II - BUDGET annexe ZA du CLOS MACE – DM N°3

### Préambule :

Les crédits relatifs aux opérations de stocks sont insuffisants,  
A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
608-043	Frais accessoires sur terrain en cours d'amgt		697,00 €
796-043	Transfert de charges financières	697,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 3/18</b>		<b>697,00 €</b>	<b>697,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>177 481,44 €</b>	<b>177 481,44 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2</b>		<b>1 332,00 €</b>	<b>1 332,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>179 510,44 €</b>	<b>179 510,44 €</b>

## III - BUDGET annexe ZI FRESNE / GUITERNIERE – DM N°2

### Préambule :

Les crédits relatifs aux opérations de stocks sont insuffisants,  
A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
605	Travaux		- 3 161,32 €
60612	Electricité		- 1 564,06 €
608-043	Frais accessoires sur terrain en cours d'amgt		- 1 957,63 €
796-043	Transfert de charges financières	- 1 957,63 €	
7015	Vente terrain	271,60 €	
7133-042	Variation des en-cours de production de biens	- 5 390,55 €	
7788	Pdt exceptionnel	393,57 €	
<b>Total de la décision modificative n° 2/18</b>		<b>6 683,01 €</b>	<b>- 6 683,01 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>502 072,15 €</b>	<b>502 072,15 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>495 389,14 €</b>	<b>495 389,14 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3351-040	Terrain		- 271,60 €
3355-040	Travaux		- 3 161,32 €
33586-040	Frais financiers		- 1 957,63 €
16878	Rembt avance du Budget Pal		5 390,55 €
<b>Total de la décision modificative n°2/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>456 343,15 €</b>	<b>456 343,15 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>456 343,15 €</b>	<b>456 343,15 €</b>



## IV - BUDGET annexe ZA LA CHALOPINIÈRE – DM N°2

**Préambule :**

Les crédits relatifs aux opérations de stocks sont insuffisants,  
A ce titre, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
608-043	Frais accessoires sur terrain en cours d'amgt		50,00 €
796-043	Transfert de charges financières	50,00 €	
61521	Entretien terrain		36,59 €
7133-042	Variation des en-cours de production de biens	36,59 €	
<b>Total de la décision modificative n° 2/18</b>		<b>86,59 €</b>	<b>86,59 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>63 355,18 €</b>	<b>63 355,18 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>510,00 €</b>	<b>510,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>63 951,77€</b>	<b>63 951,77€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3351-040	Terrain		36,59 €
1641	Emprunt		- 36,59 €
<b>Total de la décision modificative n°2/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>56 588,52 €</b>	<b>56 588,52 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>56 588,52 €</b>	<b>56 588,52 €</b>

## V - BUDGET annexe TOURISME – DM N°3

**Préambule :**

Afin de procéder à l'achat d'un logiciel et d'une prestation de paramétrage auprès de la société Baludik permettant la mise en place de circuits interactifs pour la découverte du patrimoine et du petit patrimoine rural du territoire et dont le plan de financement est le suivant :

Depenses				Recettes		
		Montant Hors Taxes	Montant TTC		Taux	
Plateforme numérique	Achat compte Professionnel	9 000,00 €	10 800,00 €	Région (sur HT)	51%	10 000,00 €
Ingénierie	Création de parcours	5 000,00 €	6 000,00 €	CCPMG (sur TTC)	41%	9 536,00 €
Ingénierie	Création d'identité visuelle	2 500,00 €	3 000,00 €	Fctva	16%	3 834,00 €
Ingénierie	Création Contenu	3 000,00 €	3 600,00 €			
Communication	Kit de communication	1 000,00 €	1 200,00 €			
	Remise commerciale	- 1 025,00 €	- 1 230,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>19 475,00 €</b>	<b>23 370,00 €</b>			<b>23 370,00 €</b>

Reste à charge communauté de communes

**9 536,00 €**

Vu la facture PELLOIN d'un montant TTC de 3 375,20 € et la prévision budgétaire 2018 de l'opération 55-  
Réhabilitation Chalets La Chesnaie de 3 000 €,  
Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2051-	Logiciel		23 370,00 €
10222	FCTVA	3 834,00 €	
1312	Subvention Région	10 000,00 €	
2313-47	Sécurisation du Moulin Cavier		- 376,00 €
2315-55	Réhabilitation chalets La Chesnaie		376,00 €
165	Caution		- 7 000,00 €
2152-27	Installation de voirie signalétique interco		- 2 536,00 €
<b>Total de la décision modificative n°3/18</b>		<b>13 834,00 €</b>	<b>13 834,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>237 104,00 €</b>	<b>237 104,00 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>253 938,00 €</b>	<b>253 938,00 €</b>

## VI - BUDGET annexe DECHETS – DM N°3

### Préambule :

Vu les différentes consultations, les crédits votés au BP 2018 à l'opération 075 sont insuffisants, Vu le montant des crédits votés au c/1641 – Emprunt (340 000 €) et les travaux engagés, Il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		- 60 000,00 €
611	Prestations de services		60 000,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 3/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>1 418 019,48 €</b>	<b>1 418 019,48 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2</b>		<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 421 419,48 €</b>	<b>1 421 419,48 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
1641	Emprunt	60 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	- 60 000,00 €	
2158-081	Matériel d'équipement		- 10 500,00 €
2128-075	Amgt espaces propreté		10 500,00 €
<b>Total de la décision modificative n°3/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>746 720,79 €</b>	<b>733 978,50 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2</b>		<b>- 12 742,29 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>733 978,50 €</b>	<b>733 978,50 €</b>

## VII - BUDGET annexe ECONOMIE – DM N°4

### Préambule :

Afin de réaliser l'aménagement de l'espace Co-working à La Bazouge de Chéméré, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2132-35	Bâtiment LEVRARD		- 3 000,00 €
2188-38	Espace Co-Working La Bazouge		3 000,00 €
<b>Total de la décision modificative n°4/18</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget Primitif 2018</b>		<b>927 631,00 €</b>	<b>927 631,00 €</b>
<b>Pour mémoire décision modificative n°1+2+3</b>		<b>450 000,00 €</b>	<b>450 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 377 631,00 €</b>	<b>1 377 631,00 €</b>

## VIII - RETOUR TOTAL DE BIENS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT par Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez vers MESLAY DU MAINE

### Préambule :

Lors du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2018, les communes concernées ont mis à disposition à titre gratuit, à la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, les immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence.

Vu la convention de transfert de la compétence ASSAINISSEMENT établie le 10/10/2018 entre la commune de Meslay du Maine (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),  
Considérant la mise à disposition en retour total pour une pompe FLYGT mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, il convient d'établir le procès-verbal de retour pour ce bien tel que décrit ci-dessous :

	Actif CCPMG	Actif MESLAY DU MAINE
Désignation du bien	POMPES FLYGT	POMPES FLYGT
N° inventaire	11AMESLAY	A11
VNC au 31/12/18	3 113,45 €	3 113,45 €
Cumul amorti au 31/12/18	3 113,45 €	3 113,45 €
Compte	217532	21532

## IX - RETOUR PARTIEL DE BIENS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT par Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez vers CHEMERE LE ROI

**Préambule :**

Vu la convention de transfert de la compétence ASSAINISSEMENT établie le 25 septembre 2018 entre la commune de CHEMERE LE ROI (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),  
Vu l'implantation du pylône téléphonique et la vente du terrain au TEM,  
Il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition en retour partiel pour les biens suivants :

	Actif CCPMG	Actif CHEMERE
Désignation du bien	LAGUNES	LAGUNES
N° inventaire	212-002ACHEMERE	A212-002
VNC au 31/12/18 pour 24190 m <sup>2</sup>	26 416,58 €	26 416,58 €
VNC au 31/12/18 pour 74 m <sup>2</sup>	80,81 €	80,81 €
Cumul amorti au 31/12/18 pour 24190 m <sup>2</sup>	15 200,58 €	15 200,58 €
Cumul amorti au 31/12/18 pour 74 m <sup>2</sup>	46,50 €	46,50 €
Compte	21728	2128

## X - BUDGET annexe EAU REGIE effacement de dettes

**Préambule :**

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'effacement de dettes et d'admissions en non-valeur suivants au budget annexe EAU REGIE :

Le juge a prononcé l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Cette décision de justice s'impose à la collectivité qui est tenue de la constater par une délibération et d'annuler les dettes arrêtées à la date du jugement.

La CC du Pays de Meslay-Grez émet les mandats en totalité, ces effacements de dettes étant issus de factures uniques eau et assainissement. Une convention sera signée avec la Commune de MESLAY DU MAINE pour le remboursement de la part assainissement.

COMPTE 6542 BUDGET EAU REGIE							
Commune	Ref liste	EAU HT	EAU TTC	ASSAI HT	ASSAI TTC	Montant HT	Montant TTC
MESLAY	3128001687	272,21 €	287,18 €	198,72 €	218,59 €	470,93 €	505,77 €
	3127998138	333,33 €	351,66 €	114,88 €	126,37 €	448,21 €	478,03 €
	3110159250	377,71 €	398,49 €	251,82 €	277,01 €	629,53 €	675,50 €
	3129480432	1 437,76 €	1 516,85 €	1 133,54 €	1 246,94 €	2 571,30 €	2 763,79 €
	3128001686	116,20 €	122,59 €	79,80 €	87,78 €	196,00 €	210,37 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 537,21 €</b>	<b>2 676,77 €</b>	<b>1 778,76 €</b>	<b>1 956,69 €</b>	<b>4 315,97 €</b>	<b>4 633,46 €</b>

Vu le non-transfert des résultats des budgets assainissement au 31 décembre 2017,

Il est proposé de signer la convention avec la commune de Meslay du Maine pour le remboursement, par la commune de Meslay du Maine, des impayés des factures assainissement réalisées avant le transfert soit jusqu'au 31 décembre 2017.

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Valide l'ensemble des décisions modificatives telles que présentées.
- Valide le procès-verbal de retour total des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 vers Meslay du Maine comme présenté.
- Valide le procès-verbal de retour partiel des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 vers Chémeré le Roi comme présenté.
- Valide les dossiers d'effacement de dettes au budget annexe EAU Régie tels que présentés.
- Autorise le Président à signer les dits procès-verbaux, la convention à intervenir avec la Commune de Meslay du Maine et tous les documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°13 – Tableau des décisions du Président et du Bureau

Rapporteur ; Le Président, BOIZARD Bernard.

Conformément aux articles L5211.10 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mai 2014, donnant délégation au Président et au Bureau, le Président rend compte des décisions prises :

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
TOURISME	LA CHESNAIE	intervention lutte ragondins base de loisirs	POLLENIZ	618,00 €	618,00 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Coffrets, écrous, vis....	RUBION	215,78 €	258,93 €
ECONOMIE	DPU Bazougers	Bureau du 9 juillet les membres du Bureau renoncent au DPU Parcelles D862 et 1347 un bâtiment ancien et un bâtiment de stockage	Renonciation DPU		
DECHETS	TECHNIQUE	Changt jante	ROMET	313,58 €	376,30 €
TOURISME	TECHNIQUE	changt joint spy tondeuse john deere wam 1600	BREILLON BERTON	217,09 €	260,51 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Fourniture et installation d'un parrot	GARAGE FOUCAULT	383,33 €	460,00 €
PRINCIPAL	ECONOMIE	modification plu de Bouère	CITADIA	3 925,00 €	4 710,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Mobilier	Delta Bureau		349,50 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Routeur sécurisation wifi public	CONTY		972,00 €
EAU Régie	Administration Générale	PC Portable + licence + imprimante	CONTY		2 740,40 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Ordinateur service communication	CONTY		1 833,60 €
PRINCIPAL	Administration Générale	VPN Festival de Jazz (Jeff Landeau)	CONTY		272,40 €
ECONOMIE		DPU Bazougers Grandin/SCI MJG	Renonciation DPU		
PRINCIPAL	Administration Générale	Panneaux PVC OPAH	7 imaginable		450,00 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	changt vitre porte gauche tracteur Kioti	Mecanic 2000	1 245,30 €	1 494,36 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
PRINCIPAL	LOGEMENTS	Remplacement chaudière logt 2 bis rue des Jardins St Brice	Aymeric PELLOIN	4 422,24 €	4 665,46 €
DECHETS	TECHNIQUE	Achat kit boites	Mecanic 2000	109,00 €	130,80 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Achat kit boites	Mecanic 2000	109,00 €	130,80 €
TOURISME	TECHNIQUE	Clavier code sans fil	ID Environnement	190,00 €	228,00 €
ARTECH	TECHNIQUE	ajout tôle + cornière sur benne verre	ARTECH	370,00 €	444,00 €
TOURISME	BATIMENT	Diagnostic amiante anciens sanitaires	Cabinet AC2S	320,00 €	384,00 €
TOURISME		Taille au lamier	Nature & Paysage	2 502,50 €	3 003,00 €
DECHETS	TECHNIQUE	Tubulures de panneaux et pelle	MANJOT	599,85 €	719,82 €
TOURISME	TECHNIQUE	Changt chauffe eau bungalow VVNJ	CGED	252,51 €	303,01 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Achat poubelles salle de sports MESLAY	MANUTAN	76,31 €	91,57 €
DECHETS	TECHNIQUE	Achat 182 composteurs	QUADRIA	5 996,90 €	7 196,28 €
PRINCIPAL	BATIMENT	création porte bureau	CMA	727,97 €	873,57 €
PRINCIPAL	SPORTS	relevé topo salle de sports de Bazougers	Cabinet Harry Langevin	870,00 €	1 044,00 €
PRINCIPAL	POLE INTERCO	Circulateur	TH CHARPENTIER	115,00 €	138,00 €
ECONOMIE		Remplacement plaques bâtiment ORVELYS à Grez	SMAC	1 413,60 €	1 696,32 €
PRINCIPAL	MEDIATHEQUE	Remplacement vitrage sur porte d'entrée suite à vandalisme	BARON	791,00 €	949,20 €
DECHETS	TECHNIQUE	lance Karcher station de lavage	SMDN	316,15 €	379,38 €
DECHETS	TECHNIQUE	Batterie télécommande grue BR814ZY	BLANCHARD SAS	250,48 €	300,58 €
DECHETS	TECHNIQUE	Réparation boite de vitesse AY056GN	SOLESMES POIDS LOURS	6 012,08 €	7 214,50 €
DECHETS	TECHNIQUE	Complément réparation boite de vitesse AY056GN	SOLESMES POIDS LOURS	3 323,03 €	3 987,64 €
DECHETS	TECHNIQUE	Ecrou de cylindre + pochette de joints	MANJOT	295,01 €	354,01 €
TOURISME	VVNJ	Jeux enfants pour base de loisirs	CREA COMPOSITE	937,84 €	1 125,41 €
TOURISME	LA CHESNAIE	Matelas, sommiers et pieds de sommiers	RAPIDHOMME	577,15 €	692,58 €
TOURISME	LA CHESNAIE	Autocoureur, gnilles pain, serpillères,	LANTIN SUD EQUIPEMEN	614,98 €	737,98 €
TOURISME	VVP ET LA CHESNAIE	Nettoyage et mise à jour sites internet : La Chesnaie et VVP	ANJOU WEB	600,00 €	720,00 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Intervention urgence voirie (VIC 3 Auvers le Hamon)	BATP	2 002,50 €	2 280,60 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Ouvrage de régulation VIC 4 Buret, Chemin de la Touche	BATP	380,00 €	456,00 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Panneau de signalisation VC 301	CREPEAU	370,00 €	444,00 €
PRINCIPAL	TECHNIQUE	Panneau de signalisation STOP VC 1 Le Bignon du Maine Montrollière	CREPEAU	270,00 €	324,00 €
TOURISME	OBSERVATOIRE MAISONCELLES	pose grilles roulantes	METALLERIE URBAIN	2 240,00 €	2 688,00 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	Achats de livres adultes	MLIRE		2 810,70 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	Achats de livres adultes	MLIREANJOU		232,55 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	Achats livres grands caractères	A VUE d'ŒIL		177,45 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	Achats de livres pour la jeunesse	JEUX BOUQUINE		1 646,68 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	Achats de mangas	AZU MANGA		99,57 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	réabonnements revues	différents fournisseurs		60,90 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	Achats de CD	RDM		212,60 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	achats de DVD	COLACO		550,00 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	Fournitures pour équipement livres	TACKOTEC		397,00 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE GREZ	rachats de livres perdus ou abimés	JEUX BOUQUINE		59,95 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	Achats de livres adultes	MLIRE		5 105,69 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	Achats de livres adultes	A VUE d'ŒIL		227,50 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	Achats livres grands caractères	JEUX BOUQUINE		3 881,38 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	Achats de livres pour la jeunesse	MLIRE ANJOU		452,30 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	réabonnements revues	différents fournisseurs		164,00 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	Achats de CD	RDM		164,00 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	achats de DVD	COLACO		549,33 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	Fournitures pour équipement livres	TACKOTEC		1 069,04 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	rachats de livres perdus ou abimés	JEUX BOUQUINE		59,98 €
CULTURE	LECTURE : MEDIATHEQUE MESLAY	Fournitures administratives	Delta Bureau		216,94 €
CULTURE	LECTURE : RESEAU DE LECTURE	Achats de livres	MLIRE		2 177,19 €
CULTURE	LECTURE : RESEAU DE LECTURE	Achats de livres	MLIRE ANJOU		2 676,36 €
CULTURE	LECTURE : RESEAU DE LECTURE	Achats de livres	JEUX BOUQUINE		2 032,74 €
CULTURE	LECTURE : RESEAU DE LECTURE	Achats de livres	CORNEILLE		1 240,47 €
CULTURE	LECTURE : RESEAU DE LECTURE	Achats de livres	A VUE d'ŒIL		677,95 €
CULTURE	LECTURE : RESEAU DE LECTURE	réabonnements revues	BAYARD		56,00 €
CULTURE	LECTURE : RESEAU DE LECTURE	Fournitures équipement livres	TACKOTEC		918,28 €
CULTURE	LECTURE : ANIMATION	spectacle BAZOUGERS :	CIE TOMBES DE LA LUNE - RESTAURANT		830,50 €
CULTURE	LECTURE : ANIMATION	spectacle Maisoncelles	M'ZELLE MAGALI - SACEM		570,80 €
CULTURE	LECTURE : ANIMATION	Spectacle Arquenay	CIE MR BARNABE		1 111,55 €
CULTURE	LECTURE : ANIMATION	Exposition	LEMAGNE		500,00 €
CULTURE	LECTURE : ANIMATION	Expositions	AMIS BDM		112,00 €
PRINCIPAL	DEVELOPPEMENT LOCAL	Panneaux opération Habitat	7IMAGINABLE		450,00 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Impression journal infos.com + encartage brochure un été	BARDOU		1 688,54 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Affranchissement journal infos.com	LA POSTE		1 040,24 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Encart publicitaire Comice Grez en Bouère	COMICE GREZ EN BOUERE		300,00 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Encart publicitaire Championnats de France Attelage	MAINE ATTELAGE 53		300,00 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Prix course hippique	AU VIN DE France		69,00 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Maintenance Site Internet	ANJOU WEB		266,40 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Hébergement Site Internet	ANJOU WEB		705,60 €
PRINCIPAL	COMMUNICATION	Objets publicitaires	OBJETRAMA		881,22 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
PRINCIPAL	SPORT	Clés salle de sports	LTM	273,96 €	328,75 €
PRINCIPAL	SPORT	Boites aux lettres salle de sport	DISTRICO AGRIAL	323,53 €	368,23 €
PRINCIPAL	SPORT	Serrures boites aux lettres	INTERNATIONNAL GLACE SYSTEM	173,19 €	207,62 €
PRINCIPAL	SPORT	Coque optimiste	ERPLAST	1 107,75 €	1 329,30 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Bivouac Peche	FEDERATION PECHE		585,00 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Repas Séjour PARIS	FLUNCH	384,09 €	422,50 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Transport séjour PARIS	TRANSDEV	1 527,27 €	1 680,00 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Location minibus été	GARAGE FOUCAULT	226,75 €	272,10 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Location minibus été	HBC VAIGES MESLAY		430,20 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Agenda des nounous	RELAIS CARIBOO NETWORKS	133,36 €	160,02 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Transport Piscine école	TRANSDEV	1 099,11 €	1 209,02 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Transport Piscine école	TRANSDEV	590,00 €	649,00 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Transport Voile école	TRANSDEV	1 951,81 €	2 146,99 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Malle pédagogique Drones	LDLC PRO	847,49 €	1 016,99 €
PRINCIPAL	ENFANCE JEUNESSE	Camp Sport mécanique	ELMC	1 798,33 €	2 158,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Préaux	Mairie du territoire		10 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune du Bignon du Maine	Mairie du territoire		13 499,34 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de La Bazouge de Chêmeré	Mairie du territoire		22 000,00 €
PRINCIPAL	Administration Générale	Dossiers Fonds de concours - Commune de Saint Loup	Mairie du territoire		10 000,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	PIG Année 2015-2017 - Mandatement 2ème semestre 2018	Divers bénéficiaires		1 500,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	PIG Année Mai à déc. 2017 - Mandatement 2ème semestre 2018	Divers bénéficiaires		2 000,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	OPAH 2018-2020 - Mandatement 2ème semestre 2018	Divers bénéficiaires		1 000,00 €
PRINCIPAL	Energie et développement	OPAH 2018-2020 - Engagement 2ème semestre 2019	Divers bénéficiaires		7 500,00 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
ASSAI Régie		Pompe Le Bignon	Jousse	2 970,00 €	3 564,00 €
ASSAI Régie		Pompe Meslay Du Maine - Paille	Feljas Masson	1 730,00 €	2 076,00 €
ASSAI Régie		Brcr EU La Bretonnière - Meslay du maine	COULON	3 290,00 €	3 948,00 €
ASSAI Régie		Mise a niveau Ouvrage - Chêmeré le Roi	Eurovia	1 760,00 €	2 112,00 €
ASSAI Régie		Chlorure Ferrique STEP de Meslay	BRENNTAG	3 709,39 €	4 636,74 €
ASSAI Régie		Polymère Step de Meslay du maine	ADIPAP	1 465,00 €	1 758,00 €
ASSAI Régie		Mise a niveau Ouvrage - Rte Arquenay Meslay du maine	Eurovia	1 215,00 €	1 458,00 €
ASSAI Régie		Mise en securite PR	STAFF Industrie	2 340,00 €	2 808,00 €
ASSAI Régie		Reparation vis	SAUR	773,84 €	928,61 €
ASSAI Régie		Chlorure Ferrique STEP de Meslay	BRENNTAG	3 709,39 €	4 636,74 €
ASSAI Régie		Entretien Véhicule DG avt Contrôle Tech	Garage Foucault	616,72 €	740,06 €
ASSAI Régie		Chgt Pompe Step Grez en bouere	SAUR	790,00 €	948,00 €
EAU Régie		Fourniture citerneau	DESMOULES	2 148,68 €	2 578,42 €
EAU Régie		Chgt Anti belier La Fortinière	Veolia	3 830,00 €	4 596,00 €
EAU Régie		Pieces Magasin	PUM	2 368,61 €	2 842,33 €
EAU Régie		Compteur	ZENNER	700,00 €	840,00 €
EAU Régie		Sel pour captage Montavallon 4	Gpes Salins	2 952,00 €	3 542,40 €
EAU Régie		Refection chaussée	BATP	2 887,09 €	3 464,51 €
EAU Régie		Citerneau Coaxiaux	Desmoules	995,55 €	1 194,66 €
EAU Régie		Fourniture citerneau	Desmoules	1 553,00 €	1 863,60 €
EAU Régie		Débimetre Montavallon	Feljas Masson	975,00 €	1 170,00 €
EAU Régie		Sel pour captage Montavallon 5	Gpes Salins	2 952,00 €	3 542,40 €
EAU DSP		Déplacement reseau la touche Bazougers (30%)	Veolia	2 298,15 €	2 757,78 €
EAU Régie		Pieces Magasin	PUM	3 202,23 €	3 842,68 €
EAU Régie		Pieces Magasin	Fransbonhomme	721,22 €	865,46 €
EAU Régie		Filtre pour assecheur Montavallon	TAMPLEU	1 754,50 €	2 105,40 €

BUDGET	SERVICE	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
EAU DSP		Intervention Le Clos Grez en Bouère	STGS	962,00 €	1 154,40 €
EAU Régie		Intervention sur vehicules LH	JOUARE	711,78 €	854,14 €
EAU Régie		Voirie Thielin suite fuite	Eurovia	1 312,50 €	1 575,00 €
EAU Régie		Refection chaussée 2	BATP	2 122,50 €	2 547,00 €
EAU Régie		Sel pour captage Montavallon 6	Gpes Salins	2 952,00 €	3 542,40 €
EAU Régie		Nettoyage CE + Montavallon	AEOS	1 110,00 €	1 332,00 €
EAU Régie		Pieces magasins	PUM	1 313,46 €	1 576,15 €
PRINCIPAL	Culture - Projet Hip-hop	Achat alimentaire	Super U		45,15 €
		Restauration artistes	Le Petit Comptoir	98,59 €	109,05 €
		Sécurité salle socio incendie	CGS Incendie	104,13 €	124,96 €
		SACEM Soul N'Pepper	Sacem	482,26 €	535,79 €
		Sacem Seul à Sol	Sacem	75,32 €	83,68 €
		Location sonorisation éclairage	Kréason	2 690,00 €	3 228,00 €
		Cachets artistiques + cachets d'éducation artistique et culturelle	Engrenage(s)		4 281,66 €
		Salaires techniciens lumière	Matthieu Schüller		300,00 €
		Salaires techniciens son	Laurent Bouchet		300,00 €
		Charges techniciens	Guso		618,28 €
		Transport scolaire collège Grez vers la salle socio de Meslay	Stao Transdev	140,00 €	154,00 €
		Restauration techniciens	La Table de Célice		33,00 €

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte des décisions prises.

## Dossier N°14 – PLU ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES

Rapporteur ; Le Président, BOIZARD Bernard.

### 1- RAPPEL

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le lot n°2 prévoyait la réalisation :

- De l'inventaire bocager
- De l'expertise des zones humides dites « police de l'eau »

Montant du Lot n°2 attribué à EVEN Conseil : 42 030€TTC

### 2- NOUVEAU MARCHÉ

Concernant l'inventaire des zones humides dites « fonctionnelles », un inventaire des zones humides fonctionnelles avait été réalisé en mai 2014 dans le cadre du SCoT.

Une phase de recueil et de traitement des données existantes a permis d'aboutir à :

- une pré-localisation des zones humides en croisant les données concernant la végétation et l'hydromorphie des sols quand elles existent ainsi que les cartes des zones humides potentielles,
- une synthèse des pressions et enjeux de préservation.

Cette phase de terrain a été réalisée uniquement selon le critère végétation hygrophyle permettant :

- de tester la méthode SAGE Sarthe Amont sur certaines parcelles afin de bénéficier d'exemples à destination des communes,
- de vérifier la présence de zones humides sur certaines parcelles sur lesquelles l'analyse des données montrait une divergence.

Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 précise qu'en l'absence d'inventaire exhaustif sur leur territoire ou de démarche d'inventaire en cours à l'initiative d'une commission locale de l'eau, les communes élaborant ou révisant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

Considérant que cet inventaire avait été réalisé récemment, nous avons proposé qu'une consultation des 2 Commissions Locales de l'Eau du SAGE Mayenne et Sarthe Amont ait lieu pour valider cet inventaire et ainsi éviter de remener des études.

Après consultation, il s'avère que pour les 2 SAGE l'inventaire dans le cadre d'un PLUi doit être plus précis. La prélocalisation n'est pas suffisante et des vérifications terrain doivent les compléter. Un inventaire terrain a été réalisé mais de manière non exhaustive et sans ajuster les délimitations des couches existantes à la réalité de terrain. Il est d'ailleurs indiqué que « des délimitations plus précises seront à réaliser dans le cadre des inventaires communaux ».

Par ailleurs, le SCOT du Pays de Meslay-Grez dans sa Prescription n°23 prévoit que « l'élaboration des documents d'urbanisme locaux s'accompagne d'un inventaire fin des zones humides fonctionnelles (...). Le niveau de protection est adapté à l'intérêt fonctionnel des zones humides et leur état d'artificialisation. (...) »

#### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

**- Délègue au Bureau l'étude de ce dossier.**

### **DIVERS**

- Franck Legeay fait savoir qu'il regrette que la commission énergie et développement durable ne se réunit pas assez souvent et de ce fait, regrette le manque d'actions pour le Pays de Meslay-Grez sous l'impulsion de ses membres.
- Le Président prend acte de la remarque et espère que, même si la commission ne travaille pas autant que souhaité, les travaux qui sont réalisés prennent en compte cette dimension qui est très transversale.

**Le Président conclut en remerciant l'ensemble des membres du Conseil Communautaire et les services de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour leur investissement afin de donner des « perspectives » au Pays de Meslay-Grez.**

**« C'est le couple Communauté de Communes / Communes qui, par sa synergie, doit permettre de faire avancer notre territoire ».**

**Fin de la séance à 21h50**



**Procès-Verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2018  
Signature par voie délibérative**

<b>Communes</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Foucher	Stéphane	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTE	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Catillon	Didier	
MAINSONCELLE DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MELAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Chauvin	Christophe	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Colin	Marie-Pierre	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	